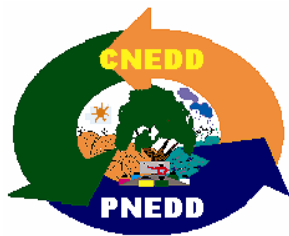




REPUBLIQUE DU NIGER

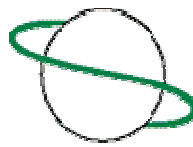
CABINET DU PREMIER  
MINISTRE

CONSEIL NATIONAL DE  
L'ENVIRONNEMENT  
POUR UN DEVELOPPEMENT  
DURABLE



SECRETARIAT EXECUTIF

FONDS POUR  
L'ENVIRONNEMENT  
MONDIAL



FEM

PROGRAMME DES  
NATIONS UNIES POUR LE  
DEVELOPPEMENT



PNUD

## Etude Sur l'évaluation des capacités à renforcer

*Rapport final*

Juin 2006

## SOMMAIRE

### Sigles et Abréviations

<b>1.</b>	<b>MISE EN CONTEXTE DE L'ETUDE.....</b>	<b>2</b>
<b>2.</b>	<b>OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE .....</b>	<b>8</b>
2.1.	OBJECTIFS DE L'ETUDE .....	8
2.2.	RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE.....	9
<b>3.</b>	<b>METHODOLOGIE ET OUTILS D'ETUDE .....</b>	<b>9</b>
3.1.	DEFINITION ET CONTENU DE L'EXPRESSION RENFORCEMENT DES CAPACITES .....	9
3.2.	RECHERCHES DOCUMENTAIRES.....	11
3.3.	ENTRETIENS AVEC LES PERSONNES RESSOURCES .....	11
3.4.	TRAITEMENT ET ANALYSE DES INFORMATIONS.....	11
<b>4.</b>	<b>EVALUATION DES INITIATIVES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES.....</b>	<b>13</b>
4.1.	INITIATIVES DANS LE CADRE DES CONVENTIONS : CDB, CCD, CCNUCC .....	13
4.1.1.	<i>Initiatives dans le cadre de la mise en œuvre de la CDB .....</i>	<i>13</i>
4.1.2.	<i>Initiatives dans le cadre de la mise en œuvre de la CCD .....</i>	<i>14</i>
4.1.3.	<i>Initiatives dans le cadre de la mise en œuvre de la CCNUCC et de son Protocole .....</i>	<i>15</i>
4.1.4.	<i>Initiatives dans le cadre de la mise en œuvre des autres AEMs .....</i>	<i>16</i>
4.2.	INITIATIVES DANS LE CADRE DES PROJETS FEM ET DES ACTIVITES HABILITANTES .....	18
4.3.	INITIATIVES DE L'ETAT ET DE SES AUTRES PARTENAIRES.....	21
4.3.1.	<i>Initiatives dans le cadre des institutions étatiques .....</i>	<i>21</i>
4.3.2.	<i>Initiatives dans le cadre des institutions régionales .....</i>	<i>26</i>
4.3.3.	<i>Initiatives dans le cadre de la coopération bi et multilatérale .....</i>	<i>28</i>
4.3.4.	<i>Initiatives dans le cadre des Institutions de recherche et de formation.....</i>	<i>31</i>
4.3.5.	<i>Initiatives dans le cadre des ONGs et des Organisations faîtières .....</i>	<i>33</i>
<b>5.</b>	<b>INITIATIVES EN MATIERE DE PLANIFICATION ET DE LEGISLATION .....</b>	<b>36</b>
5.1.	INVENTAIRE DES DOCUMENTS .....	36
5.1.1.	<i>Documents de politiques et stratégies.....</i>	<i>36</i>
5.1.2.	<i>Plans, Programmes et Cadres de Coopération .....</i>	<i>37</i>
5.2.	INVENTAIRE DES LOIS ET REGLEMENTS .....	38
5.2.1.	<i>Documents législatifs, réglementaires et juridiques .....</i>	<i>38</i>
5.2.2.	<i>Accords, Décisions, Résolutions, Protocoles, et Conventions.....</i>	<i>41</i>
5.3.	INVENTAIRE ET LOCALISATION DES SITES WEB .....	42
<b>6.</b>	<b>ANALYSE DES QUESTIONS RELATIVES AU DEVELOPPEMENT DU RENFORCEMENT DES CAPACITES .....</b>	<b>42</b>
6.1.	RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE .....	42
6.2.	DEVELOPPEMENT DU RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR L'ENVIRONNEMENT .....	44
<b>7.</b>	<b>CADRE D'ELABORATION DE L'ANCR ET DU PLAN D'ACTION .....</b>	<b>47</b>
7.1.	ENSEIGNEMENTS TIRES POUR L'ELABORATION DE L'ANCR ET DE SON PLAN D'ACTION .....	47
7.2.	LIENS DE L'ANCR AVEC LES PRIORITES NATIONALES : PLANS, PROGRAMMES, STRATEGIES, POLITIQUES.....	48
7.3.	RECOMMANDATIONS : IDENTIFICATION DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT .....	50
	<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>52</b>
	<b>ANNEXES .....</b>	<b>53</b>

## S I G L E S E T A B R E V I A T I O N S

ABN	Autorité du Bassin du Niger
AEMs	Accords Environnementaux Multilatéraux
ANCR	Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer
ANEB	Association Nigérienne des Exploitants du Bois
APN	Associations des Pêcheurs du Niger
AREN	Association pour la Redynamisation de l'Élevage au Niger
ATPN	Association des Tradipraticiens du Niger
BAD	Banque Africaine de Développement
BEEEI	Bureau des Evaluations Environnementales et des Etudes d'Impact
BM	Banque Mondiale
CBD	Convention sur la Biodiversité
CCE	Commission de la Communauté Européenne
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGPEE	Cellule de Généralisation et de Pérennisation de l'Education Environnementale
CHM	Clearing House Mechanism
CILSS	Comité Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel
CITES	Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacées d'extinction
CMB	Centre de Multiplication du Bétail
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CNP	Comité National de Pilotage
CNSF	Centre National de Semences Forestières
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
COGERAT	Cogestion des Ressources Naturelles de l'Air et du Ténére
CPAP	Programme de Partenariat Pays
CRA	Centre Régional Agrhymet
CREDD	Conseil Régional de l'Environnement pour un Développement Durable
CRESA	Centre Régional d'Enseignement en Systèmes Agraires
CTDB	Commission Technique sur la diversité biologique
DAAF	Direction des Affaires Administratives et Financières
DAP	Document d'Appui au Programme
DE	Direction de l'Environnement
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies
DERED	Direction des Energies Renouvelables et des Energies Domestiques
DFPP	Direction de la Faune, de la Pêche et de la Pisciculture
DLV	Direction des Laboratoires Vétérinaires
DMN	Direction de la Météorologie Nationale
DMP	Programme en Marge du Désert
DPA	Direction des Productions Animales
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
DSCF	Division des Statistiques et de la Cartographie Forestière
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EIE	Etudes d'Impact Environnemental
EIP	Ecole Instrument de Paix
EMIG	Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GDS	Gestion Durable des Sols

GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat
GTZ	Agence Allemande de Coopération
ICRISAT	Institut International de Recherche sur les Cultures des Régions Semi-Arides
IEC	Information Education Communication
IFTIC	Institut de Formation sur les Techniques d'Information et de Communication
IGES	Inventaire des Gaz à Effet de Serre
ILRI	International Livestock Research Institute
INRAN	Institut National de Recherches Agronomiques du Niger
INSAH	Institut du Sahel
IRC	Initiative Renforcement des Capacités
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
IREM/LCD	Initiative Régionale Environnement Mondial pour la Lutte Contre la Désertification
IRSH	Institut de Recherche sur les Sciences Humaines
LANSPEX	Laboratoire National de Santé Publique et d'Expertise
MAP	Médecinale Aromatique et Pesticide
MARP	Méthode Accélérée de Recherches Participatives
MDA	Ministère du Développement Agricole
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MEBA	Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation
MESS/RT	Ministère des Enseignements Secondaires, Supérieurs, de la Recherche et de la Technologie
MHE/LCD	Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
MRA	Ministère des Ressources Animales
MT	Ministère des Transports
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication
OCB	Organisations Communautaires de base
ONC	Organe National de Coordination
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PAC	Programme d'Actions Communautaires
PAMT/E-LCD	Plan d'Action à Moyen Terme en Matière d'Environnement et de Lutte Contre la Désertification
PAN/LCD/GRN	Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques
PCLCP	Programme Cadre de Lutte Contre la Pauvreté
PCB	Protocole de Carthagène sur les risques Biotechnologiques
PCT	Programme de Coopération Technique
PLCE	Programme de Lutte Contre l'Ensablement
PLCP	Programme de Lutte Contre la Pauvreté
PMEDD	Programme de Moyens d'Existence pour le Développement de la Pêche
PNEDD	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
PNMO	Plan National de Mise en Œuvre
PNGSA	Programme National Global de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POPs	Polluants Organiques Persistants
PPS	Programme des Petites Subventions/FEM
PRE	Programme de Relance Economique
PREDAS	Programme Régional des Energies Domestiques Alternatives au Sahel

PRIPAN	Programme de Renforcement Institutionnel du PAN
SAO	Substances qui Appauvrissent la couche d'Ozone
SCN	Seconde Communication Nationale
SDR	Stratégie de Développement Rural
SGBD	Système de Gestion de Bases de Données
SIAP	Système Intégré pour l'Alerte Précoce
SIE	Système d'Information Environnementale
SIEL	Système d'Information Environnementale à l'Echelle Locale
SIEP	Système d'Information et d'Evaluation Permanente
SIERN	Système d'informations sur l'Environnement et les Ressources Naturelles
SIG	Système d'Information Géographique
SISEI	Système d'Information et de Suivi Environnemental par Internet
SMDD	Sommet Mondial sur le Développement Durable
SNPA/DB	Stratégie Nationale et Plan d'Action de la Biodiversité
SRF	Cadre des Résultats Stratégiques
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SYCOSED	Système de Communication sur la Stratégie Energie Domestique
UAM	Université Abdou Moumouni
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNCCD	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
WAP	Complexe de Parc W, Arly, Pendjari

## SOMMAIRE

Dans le cadre de cette étude préliminaire, un état des lieux des efforts en matière de renforcement des capacités antérieurs, en cours et en instance relatifs à la mise en œuvre des conventions environnementales majeures (CBD, CCD et CCNUCC) et d'autres AEMs pertinents pour l'environnement et le développement durable au Niger, a été fait. Il s'agit essentiellement de l'inventaire et de l'analyse de toutes les initiatives de renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles menées dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles.

Cet état des lieux sur les efforts en renforcement des capacités est accompagné d'un répertoire assez riche et diversifié de toute la documentation nationale relative aux trois conventions : six (6) documents de politiques nationales, onze (11) documents de stratégies nationales, sept (7) plans d'action nationaux, seize (16) programmes sectoriels et/ou intégrés et un cadre juridique constitué d'environ quatorze (14) lois, quatorze (14) ordonnances, vingt-neuf (29) décrets, dix-huit (18) arrêtés, huit (8) accords, trois (3) protocoles et quatorze (14) conventions

Les acteurs pertinents qui contribuent largement aux efforts de développement des capacités pour la gestion de l'environnement au Niger intègrent aussi bien les structures et institutions étatiques (cinq ministères techniques et leurs démembrés, le CNEDD, etc.), plusieurs dizaine d'ONGs et associations socioprofessionnelles ; que les autres partenaires de la coopération bilatérale, multilatérale et les institutions sous-régionales de développement, de la recherche et de la formation.

Ainsi, dans le cadre des activités habilitantes appuyées par le FEM afin de permettre au pays de respecter ses engagements vis à vis des trois conventions post Rio et aux autres AEMs, des actions de renforcement des capacités antérieures, en cours ou en instance au niveau de plus d'une dizaine de projets FEM ont été identifiées et analysées. De même, des efforts substantiels de renforcement des capacités ont été répertoriés auprès des institutions nationales (ministères techniques, ONGs, associations socio-professionnelles, etc.) et des autres partenaires de coopération bilatérale et multilatérale et au niveau des institutions sous-régionales de développement, de la formation et de la recherche (CILSS, NEPAD, AGRHYMET, EMIG, etc.).

De l'analyse des initiatives de renforcement des capacités répertoriées et des entretiens avec des personnes ressources au niveau des différentes structures et institutions visitées, force est de constater que malgré les efforts déployés dans le développement des capacités pour la protection de l'environnement et la promotion du développement durable au Niger, il existe encore des faiblesses, des insuffisances et des lacunes tant au niveau institutionnel, organisationnel et individuel. Ces contraintes (faiblesses, insuffisances et lacunes) et les besoins identifiés lors des entretiens seront précisés lors des études sectorielles et transversales plus approfondies et constitueront les grandes lignes des axes du plan d'action de renforcement des capacités à mettre en œuvre dans le cadre de l'ANCR.

## 1. MISE EN CONTEXTE DE L'ETUDE

Le Niger, en signant et en ratifiant les trois conventions post-Rio relatives à la conservation de la diversité biologique, à la lutte contre la désertification et aux changements climatiques ainsi que les différents accords et protocoles internationaux qui ont suivi, a bénéficié des appuis nécessaires à l'élaboration de politiques, stratégies et programmes de mise en œuvre des engagements qui y sont contenus.

Dans cette même dynamique et en réponse à l'Agenda 21 issu de Rio, le pays a élaboré et adopté son plan d'action national environnemental connu sous le nom de Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD). Plus spécifiquement, pour mettre en œuvre ces conventions, des stratégies, programmes et plans d'action ont été élaborés pour chacune d'elles avec l'appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

Il s'agit de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action en matière de diversité biologique (SNPA/DB), du Programme d'action national de lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles et de la Stratégie nationale et plan d'action en matière de changements et variabilité climatiques.

Au demeurant, le Niger s'est aussi engagé dans l'élaboration de documents de politiques de développement durable ainsi que de nombreuses politiques sectorielles. Il s'agit en particulier de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté, de la Stratégie de développement rural, du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable, du Plan Décennal du Développement Sanitaire 2001-2010 (PDDS), du Plan de Développement Economique et Social 2001-2004 (PDES), du Programme Décennal de Développement de l'Education 2002-2012, de la stratégie Nationale en matière de Population ; de la Stratégie Nationale en matière de Sécurité Alimentaire, de la Déclaration de politique Générale du premier Ministre.....

Malgré cet engagement politique et tous les efforts consentis tant par le Niger que par ses partenaires, la problématique de développement durable demeure quelque peu inchangée et s'exprimant toujours en termes de pauvreté et de dégradation continue de l'environnement et des ressources naturelles. Les raisons entre autres qui expliquent ce cercle vicieux de la pauvreté et de la dégradation continue de l'environnement et des ressources naturelles, peuvent être attribuées aux faibles capacités des acteurs pertinents (les individus, les communautés locales, les institutions étatiques, le secteur privé et la société civile (ONGs et OCB) à prévenir, à protéger et à défendre leur environnement local et national, non seulement contre leurs propres actions mais aussi contre celles des autres facteurs exogènes.

Malgré l'existence d'un cadre politique environnemental de plus en plus étoffé, on constate une faible mise en application des textes et de certaines dispositions législatives du fait de l'insuffisance des ressources humaines, matérielles, logistiques et financières. De même, la faiblesse des mécanismes de mobilisation des ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités, ne permettent pas de créer les conditions favorables à une meilleure application des dispositions juridiques idoines et une pérennité des actions de renforcement des capacités pour une gestion durable de l'environnement.

Ce contexte du Niger, qui du reste cadre avec celui de l'ensemble des pays en développement, a conduit le Conseil du Fonds pour l'Environnement Mondial à lancer un important programme dit "Initiative de Renforcement des Capacités - IRC" dont l'objectif est d'appuyer les pays à réaliser une évaluation des besoins en matière de capacités à renforcer d'une part et d'autre part à élaborer des stratégies pour répondre à ces mêmes besoins.

Le projet « Autoévaluation Nationale des besoins des Capacités à Renforcer » mis en œuvre grâce à l'appui financier et technique du PNUD/FEM s'inscrit dans cette logique. Aussi, la présente étude

initiiée par le projet s'illustre comme le premier jalon d'un processus consultatif d'analyse et de planification afin de déterminer les priorités et les besoins nationaux en matière de renforcement des capacités nécessaires à la protection de l'environnement mondial et au développement durable.

Le principal résultat attendu est celui d'un bilan de la situation actuelle en matière d'initiatives en renforcement des capacités dans le contexte de la gestion durable de l'environnement.

La mise en œuvre de cette étude a permis d'inventorier et d'évaluer les initiatives passées et/ou en cours dans et en dehors des cadres des conventions. Elle a aussi permis de rechercher et d'inventorier les initiatives les plus pertinentes en matière de planification et de législation, d'analyser les efforts entrepris en rapport avec le développement durable d'une part et d'autre part en rapport avec l'environnement.

Elle a enfin proposé un cadre pour l'élaboration de l'ANCR-Niger, ce en dégagant les principaux enseignements issus des évaluations antérieures et en identifiant les liens de l'ANCR avec les priorités nationales en matière d'environnement et de développement durable.

## **2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE**

### **2.1. OBJECTIFS DE L'ETUDE**

La présente étude a pour objectif général l'analyse de la situation des efforts menés en matière de renforcement des capacités au Niger et ce principalement dans le cadre de la mise en œuvre des trois conventions post-Rio et des autres Accords Environnementaux Multilatéraux (AEMs).

Pour les conventions post-Rio, il s'agit de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (UNCCD) et de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

Pour les autres AEMs sur lesquels le Niger se focalise actuellement, il s'agit de la Convention CITES, de la Convention sur les Polluants Organiques Persistants (POPs), de la Convention sur la Couche d'Ozone et de la Convention de Ramsar sur les zones humides. Au Niger, le processus de l'ANCR consiste à évaluer les capacités nationales pour gérer l'environnement global et promouvoir le développement. Il a démarré avec un PDFA qui a permis l'élaboration du document du projet et l'analyse des parties prenantes. Il se focalise sur les contraintes et les besoins en renforcement et développement des capacités relatives à la mise des conventions environnementales notamment les conventions post-Rio et certains Accords Environnementaux Multilatéraux (AEMs) en vue de créer une synergie du respect des engagements environnementaux globaux.

Le lancement des activités de l'ANCR a eu lieu lors d'un atelier organisé en février 2006 et a mis l'accent sur l'information et la sensibilisation des acteurs pertinents sur le processus de l'ANCR.

Les objectifs immédiats de l'ANCR sont : faire l'état des lieux, le diagnostic des contraintes et des besoins de renforcement des capacités dans la mise en œuvre des trois conventions, assurer le renforcement des capacités individuelles, institutionnelles et systémiques pour une meilleure gestion de l'environnement pour un développement durable et la réduction de la pauvreté et élaborer une stratégie et un plan d'action pour le renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement global et la promotion du développement durable.

C'est pourquoi trois objectifs sont assignés à cette étude, à savoir :

- l'analyse des initiatives de renforcement des capacités passées et en cours/évaluation de leurs forces et de leurs faiblesses/leçons d'enseignement ;



- l'inventaire de tous les documents nationaux traitant de la diversité biologique, des changements climatiques et de la dégradation des sols notamment les lois, les politiques, les stratégies, les plans, les programmes et les projets et autres accords multilatéraux environnementaux considérés comme prioritaires pour le pays ;
- la synthèse des évaluations passées en matière de renforcement des capacités réalisées dans le cadre des projets FEM et des activités habilitantes, des interventions des autres partenaires au développement et de l'Etat ;

## **2.2. RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE**

Il est attendu de l'étude, un rapport sur l'analyse de la situation des efforts passés et en cours en matière de renforcement des capacités au Niger (annexe 1). Plus spécifiquement, les résultats attendus sont :

- un résumé de l'évaluation des initiatives, en cours et passées, dans le pays, présentant un état des lieux du renforcement des capacités dans et en dehors des cadres des conventions ;
- une analyse des questions relatives au développement du renforcement des capacités issues des travaux antérieurs, en rapport avec le développement durable de façon globale et l'environnement en particulier ;
- une présentation des leçons tirées susceptibles d'être prises en compte dans l'état des lieux dans le cadre de l'ANCR et le développement de son Plan d'Action ;
- une analyse des liens de l'ANCR avec les priorités nationales en matière de développement durable identifiant les objectifs et les activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'environnement ;
- un inventaire des documents et sites Web nationaux traitant de la diversité biologique, des changements climatiques et de la dégradation des sols .

## **3. METHODOLOGIE ET OUTILS D'ETUDE**

La démarche a consisté tout d'abord à donner un contenu réel à la notion de renforcement des capacités après l'avoir définie. Les résultats de cette étape ont permis de circonscrire le champ de l'étude et de ne retenir que les dimensions objectivement vérifiables au regard des informations disponibles.

Après avoir défini la notion, la méthodologie d'étude a porté sur les étapes ci-après :

- Recherches documentaires
- Entretiens avec les personnes ressources
- Traitement et analyse des informations

### **3.1. DEFINITION ET CONTENU DE L'EXPRESSION RENFORCEMENT DES CAPACITES**

Le renforcement des capacités est une notion qui recouvre plusieurs dimensions souvent associées au développement et/ou à la valorisation des capacités. De plus en plus pris en compte lors de l'élaboration des politiques, stratégies, plans et programmes de développement, le renforcement des capacités a été différemment perçu et mis en œuvre dans le pays en fonction des évolutions conceptuelles qui ont déterminé le plus souvent les approches d'élaboration et de mise en œuvre des orientations politiques et stratégiques de développement.

C'est ainsi que depuis la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) de Rio, en 1992, le renforcement des capacités tire son essence des principes d'action de l'Agenda 21 stipulant que "l'aptitude d'un pays à s'engager dans la voie d'un développement durable dépend en grande partie des capacités de sa population et de ses institutions, ainsi que de sa situation écologique et géographique".

Selon cette même source, le renforcement des capacités recouvre l'ensemble des moyens humains, scientifiques, administratifs, institutionnels et financiers dont le pays dispose. Il vise principalement à *"développer l'aptitude à évaluer et résoudre les problèmes cruciaux que posent les choix politiques et les modalités d'application des différentes formules de développement, en appréciant à leur juste valeur les possibilités et les limites de leur répercussion sur l'environnement, ainsi que les besoins que la population d'un pays donné perçoit comme étant les siens"*.

Toutes les Conventions issues de la CNUED consacrent des chapitres au renforcement et à la valorisation des capacités ; des mécanismes de promotion de renforcement des capacités sont aussi développés.

C'est ainsi que l'article 11 de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) stipule que " chaque partie contractante adopte, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra, des mesures économiquement et socialement rationnelles incitant à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique ". Les mesures d'incitation dont-il est question concernent toutes les dispositions en vigueur (politiques, législatives, administratives, économiques et sociales) y compris tout autre moyen dont dispose le pays en vue d'inciter les organes gouvernementaux, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les populations à la gestion durable de la biodiversité.

La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) reprend de même cette conception du renforcement des capacités en stipulant en son article 4, aliéna 5 que les pays en développement bénéficient, entre autres, de soutien pour le "développement des capacités et des technologies". Le contenu de cet article a été explicité lors de la Conférence des Parties de 1995 (décision 11/CP.1, 95) par les termes suivants : "la planification et la création de capacités propres, y compris le renforcement institutionnel, la formation, la recherche et l'enseignement, qui faciliteront l'application de mesures de réactions efficaces".

La Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification (CLD) place aussi comme priorité le renforcement des capacités en ses articles 5 et 6 relatifs aux obligations des pays touchés Parties sur l'allocation de ressources suffisantes.

Cette Convention a prévu dans sa troisième partie tout un programme de renforcement des capacités articulé autour des actions à conduire (programmes d'action nationaux, sous régionaux et régionaux) de la coopération scientifique et technique (collecte, analyse et échange d'informations recherche et développement - transfert, acquisition, adaptation et mise au point de technologies) et de mesures d'appui (renforcement des capacités, éducation et sensibilisation du public - ressources financières - mécanismes financiers).

La valorisation des capacités s'entend par contre comme un processus par lequel les ressources humaines, de même que les capacités organisationnelles et opérationnelles des institutions, sont améliorées afin de mieux exécuter les fonctions prioritaires. Le but visé est d'assurer la conception, l'exécution, la coordination et la gestion ; ce qui implique, entre autres, un changement de comportements et d'attitudes, tant individuel que collectif.

Le renforcement des capacités est alors le processus par lequel les particuliers, les organisations, les institutions et les sociétés développent leurs aptitudes (individuellement et collectivement) à exercer des fonctions, résoudre des problèmes, fixer et atteindre des objectifs. En outre, la durabilité des actions de renforcement des capacités sus-indiquées, ne pourrait être accomplie qu'en créant un environnement propice caractérisé par des stratégies favorables à la gestion durable de l'environnement et à la promotion du développement durable. Ce faisant, en vue de garantir la viabilité des impacts du renforcement des capacités des acteurs, il est impérieux de les doter avec des ressources techniques, financières et humaines conséquentes afin de mener à bien leurs prérogatives. De même, l'élargissement de partenariat en encourageant la participation du public à la réalisation des

objectifs de gestion de l'environnement, s'avère nécessaire pour une meilleure perception et appropriation des bénéfices des actions menées pour l'avènement d'un environnement viable et d'un développement humain durable.

Aussi, les initiatives et/ou actions de renforcement des capacités comprennent :

- études – évaluations ;
- projet de renforcement des capacités ;
- Formation/Plan de carrière/Plan d'adéquation poste profil ;
- formation technique/professionnelle, gestion/organisation, formation continue, stages, formation diplômante – Plan de carrière – Adéquation Poste/Profil ;
- équipements et matériels techniques et scientifiques, matériels de production, d'entretien, de suivi, équipements et matériels de surveillance, équipements et matériels de laboratoires, équipements informatiques et/ou géomatiques ;
- logistique : Parc roulant - Parc flottant – Autres ;
- Infrastructures : Bâtiments administratifs, Laboratoires – Bibliothèque – Herbarium, Postes de contrôle - Gîtes d'étapes touristiques, Jardins botaniques/zoologiques ;
- cadre juridique et législatif ;
- accords bilatéraux, multilatéraux ;
- politiques et stratégies globales et sectorielles ;
- mise en place de nouvelles institutions : étatiques, privées et de la société civile ;
- observatoires de suivi et de surveillance : aires protégées, sites d'observation, mécanismes de collecte de données et d'analyses, SIG, SIE ;
- bonne gouvernance/gestion de l'information/Réseaux/Participation ;
- développement de nouvelles approches ;
- ressources financières ;
- mise en place de réseaux d'échange et/ou de liaison
- sensibilisation/vulgarisation.

### **3.2. RECHERCHES DOCUMENTAIRES**

Les recherches documentaires ont été guidées par les résultats des discussions avec un double objectif, d'abord celui d'inventorier l'ensemble des documents (documents de politiques, plans, programmes, textes législatifs et juridiques), puis d'identifier les initiatives (actions) en matière de renforcement des capacités.

Ces recherches ont été effectuées auprès des institutions et structures les plus impliquées dans l'exécution, la gestion et/ou le suivi des conventions et des documents cadres de politiques retenus.

Le canevas méthodologique qui a servi de support est porté en annexe 2.

### **3.3. ENTRETIENS AVEC LES PERSONNES RESSOURCES**

La seconde étape relative aux entretiens avec les personnes ressources (Annexe 3) a eu pour objectifs de préciser avec les responsables rencontrés les actions, de compléter les listes, d'identifier les faiblesses et les forces et de recueillir les recommandations en termes de capacités à renforcer. Des guides d'entretien ont été élaborés à ces effets (Annexe 4).

### **3.4. TRAITEMENT ET ANALYSE DES INFORMATIONS**

Cette étape de l'étude a porté sur le traitement, l'analyse et la mise en forme des informations. L'objectif de cette étape est de restituer les résultats en fonction des objectifs de l'étude.

Une grille d'analyse a servi de support à la mise en forme des informations reçues. Cette grille a permis dans un premier temps d'élaborer les deux premiers résultats de l'étude dont le canevas

d'analyse est suggéré en annexe 5 et dans un second temps les deux seconds résultats en utilisant le canevas en annexe 6.

#### **4. EVALUATION DES INITIATIVES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES**

Les initiatives en matière de renforcement des capacités ont été développées soit pour favoriser la mise en œuvre d'une convention ou soit pour réaliser des objectifs intersectoriels couvrant plusieurs conventions. Pour les premières (initiatives dans le cadre de conventions), il s'agit d'activités habilitantes dont les objectifs sont d'améliorer les connaissances sur les ressources et/ou les phénomènes, d'informer, de sensibiliser et de former, d'élaborer des documents d'orientation, d'asseoir des bases de données ou encore de préparer les communications nationales.

Pour les secondes (initiatives dans le cadre des autres projets FEM), il s'agit des initiatives développées toujours avec l'appui du Fonds pour l'Environnement Mondial, mais qui sont portées vers l'expérimentation, le développement et la diffusion de nouvelles approches ou vers le renforcement des cadres institutionnels et juridiques.

Un troisième groupe d'initiatives se trouve être constitué des actions développées dans le cadre de la mise en œuvre des plans, programmes et projets financés par d'autres partenaires et mises en œuvre par les administrations techniques, les partenaires et la société civile. Ces actions regroupent les efforts en matière de planification d'élaboration de documents d'orientations politiques et stratégiques), de législation et de mise en place de nouvelles institutions (initiatives en matière de planification et de législation).

##### **4.1. INITIATIVES DANS LE CADRE DES CONVENTIONS : CDB, CCD, CCNUCC**

###### **4.1.1. Initiatives dans le cadre de la mise en œuvre de la CDB**

Le Niger, en signant et en ratifiant la Convention sur la diversité biologique (CDB) respectivement en juin 1992 et juillet 1995, a sollicité et obtenu du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) un appui financier pour conduire des activités habilitantes dans le cadre de ladite Convention. Ce premier financement a permis entre autres en matière de renforcement des capacités :

- d'organiser des missions et de rencontres de sensibilisation/information sur le contenu de la Convention;
- d'organiser des sessions de formation sur la convention et sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information ;
- d'équiper les services techniques en matériels informatiques;
- d'appuyer à la mise en place du Clearing House Mechanism (CHM);
- d'élaborer la Stratégie Nationale et le Plan d'Action en matière de biodiversité (SN/PA). Ce document constitue le cadre de référence et de planification de toutes les actions en cours et à venir en matière de diversité biologique.

Suite à cet appui, le FEM a accordé au Niger un financement additionnel pour exécuter le projet "Évaluation des besoins de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale et Plan d'action du Niger en matière de biodiversité et pour l'appui du Centre d'échange d'information - Projet NER/97/G31/J/1G/99 - N° 00014006". Le projet a pour objectifs d'évaluer les besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Stratégie d'une part et, d'autre part de renforcer le Centre d'échange d'information (CHM/Clearing House Mechanism).

Les initiatives développées en matière de renforcement des capacités ont porté sur :

- la réalisation d'études en vue d'évaluer les besoins en renforcement des capacités dans les domaines de la conservation *in-situ* et *ex-situ* de la diversité biologique, de l'évaluation et de la surveillance *in situ* et *ex situ* de la diversité biologique, de la création d'un observatoire sur la biodiversité, de la préservation et du maintien des connaissances, innovations et pratiques

- des communautés locales et autochtones, de la création d'un site Web et de la mise en place d'une base de données et de la diffusion des informations ;
- l'équipement en matériels informatiques des services techniques
  - l'évaluation de la diversité biologique faunique (oiseaux) des zones humides et de la Réserve de Faune de Gadabedji ;
  - l'organisation de sessions de formation : utilisation de l'Internet, Constitution de bases de données ;
  - l'organisation de journées nationales et régionales de réflexion sur la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action national sur la diversité biologique ;
  - la production d'un film documentaire sur les expériences réussies de conservation de la diversité biologique ;
  - l'appui à la préparation de la troisième communication nationale ;
  - l'organisation de missions de terrain d'échange et d'information dans les régions ;
  - publication des rapports d'études et de recherche (édition du lexique des plantes du Niger) ;
  - l'organisation de nombreuses rencontres techniques ;
  - l'élaboration d'un dossier du programme d'action sur le renforcement des capacités en matière de conservation *in-situ* et *ex-situ* et d'utilisation durable de la diversité biologique.

Une autre initiative a été celle du Projet d'élaboration des Cadres Nationaux sur la Biosécurité. Cette initiative fait partie des activités habilitantes financées par le FEM afin de permettre à certains pays Parties de se préparer pour la mise en œuvre du PCB (Protocole de Carthagène sur les risques biotechnologiques). La Conférence des parties demande au FEM d'octroyer des ressources aux parties en développement pour le renforcement de leur capacité en Biosécurité.

En termes de renforcement des capacités dans le cadre de la gestion de l'environnement global et de la promotion du développement, ce projet a contribué à l'élaboration du Cadre National de Biosécurité (création d'un cadre institutionnel, législatif et réglementaire pour la biosécurité, mécanismes de participation, instruments de mobilisation sociale et de prévention des risques, ...).

Les initiatives en matière de renforcement des capacités ont plus spécifiquement porté sur :

- étude sur la Biotechnologie/Biosécurité Niger ;
- évaluation des Projets et Programmes en matière de Biotechnologie/Biosécurité ;
- aspect Institutionnel Législatif et Réglementaire ;
- politique du Niger en Matière de la Biotechnologie/Biosécurité ;
- système d'Information et de Participation du Public ;
- cadre Législatif et Réglementaire et système d'administration ;
- système d'Évaluation des Risques.

#### **4.1.2. Initiatives dans le cadre de la mise en œuvre de la CCD**

Les Parties signataires de la convention Cadre des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification reconnaissent en son article 19, l'importance du renforcement des capacités des institutions, de la formation et du développement des capacités locales et nationales pertinentes comme des conditions préalables à la réussite des actions de lutte contre ce fléau.

C'est pourquoi, les Parties affectées sont soumises aux obligations suivantes :

- sensibiliser les populations locales, en particulier les femmes et les jeunes, et à faciliter leur participation, avec l'appui des organisations non gouvernementales, à l'action menée pour lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse ;
- créer un environnement porteur en renforçant, selon qu'il convient, la législation pertinente et, s'il n'en existe pas, en adoptant de nouvelles lois, et en élaborant de nouvelles politiques à long terme et de nouveaux programmes d'action ;

- favoriser et faciliter l'accès des pays touchés Parties, en particulier des pays en développement Parties, à la technologie, aux connaissances et au savoir-faire appropriés ;
- renforcer les capacités climatologiques, météorologiques et hydrologiques nationales et les moyens de lancer des alertes précoces de sécheresse;
- promouvoir des politiques et renforcer les cadres institutionnels ;
- faciliter l'accès des populations locales à l'information et aux technologies appropriées ;
- créer des systèmes d'alerte précoce, le renforcement des dispositifs de prévention et de gestion des situations de sécheresse ;
- mettre en place, selon qu'il convient, de systèmes de sécurité alimentaire, le développement et le renforcement des capacités nationales de recherche.

Le Niger a signé la Convention Cadre des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification depuis le 14 octobre 1994 et l'a ratifié le 19 janvier 1996. Depuis novembre 2000, le Niger dispose de son Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PAN/LCD/GRN).

Plusieurs accords de partenariat dans le cadre de la lutte contre la désertification ont été signés, ratifiés et appliqués aussi bien avec la coopération bilatérale que multilatérale. Le Niger a également élaboré et présenté successivement son premier, deuxième et troisième rapport national dans le cadre de la mise en œuvre de la convention.

Le Niger a bénéficié de l'assistance italienne pour l'appui institutionnel à travers le Projet de Renforcement Institutionnel du CNEDD pour la mise en œuvre du PAN (PRIPAN) en 2002.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAN-LCD/GRN, les partenaires de la coopération bilatérale et multilatérale ont appuyé le Niger pour l'organisation des campagnes d'information/ sensibilisation et de plusieurs ateliers et sessions de formation dont entre autres :

- atelier national sur la synergie des conventions post-Rio;
- trois (3) sessions de formation des Points Focaux sur les procédures FEM ;
- des ateliers régionaux d'information et de sensibilisation sur les conventions post-Rio, le SMDD, le cadre institutionnel, législatifs et réglementaire de la gestion de l'environnement,
- un atelier régional sur le suivi évaluation du PAN-LCD/GRN ;
- une étude diagnostique sur le mécanisme d'intégration du niveau régional dans le dispositif de suivi d'impact du PAN;
- et un atelier de formation sur la formulation de projets de lutte contre la désertification et le mécanisme de financement du FEM relatif à la gestion durable des terres.

Malgré tous ces efforts consentis, le Niger se confronte à des difficultés relatives à la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre efficiente de son PAN.

Sur le plan de renforcement des capacités institutionnelles, on enregistre la mise en place effective des 8 Conseils Régionaux de l'Environnement pour un développement durable (CREDD) ainsi que de leurs démembrements (CAEDD, CCEDD). Cependant, pour leur opérationnalisation ils sont confrontés à des problèmes liés aux compétences humaines, au manque d'équipements informatiques et de moyens de fonctionnement.

#### **4.1.3. Initiatives dans le cadre de la mise en œuvre de la CCNUCC et de son Protocole**

Pour respecter les obligations de l'article 6 de la convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques relatives au renforcement des capacités, le Niger a déployé des efforts louables à travers l'organisation des ateliers de formation et la diffusion des documents y relatifs, des interviews radiodiffusés et la publication des articles dans quelques journaux de la place et la confection d'une brochure de sensibilisation et d'information.

Au cours de la première phase de préparation de la Communication Nationale initiale, il a été formé également un panel de 25 experts nationaux (12 en inventaires des gaz à effet de serre et 13 en vulnérabilité et adaptation). En plus de ce panel, une dizaine de cadres issus des institutions membres de la Commission Technique sur les Changements et Variabilité Climatique ont été également formés sur les méthodologies d'inventaire des gaz à effet de serre, d'évaluation de la vulnérabilité et d'élaboration des mesures d'adaptation ainsi que des analyses d'atténuation des Gaz à effet de Serre (GES).

Aussi, une banque de données et informations nécessaires à la réalisation des inventaires et études d'atténuation ainsi qu'à l'évaluation de la vulnérabilité et l'élaboration des mesures d'adaptation dans différents secteurs socio-économiques importants, a été également mise en place au cours de cette phase.

Dans le cadre du Projet PNUD/FEM RAF02-G31 « Renforcement de Capacités pour l'Amélioration de la Qualité des inventaires de gaz à effet de serre en Afrique de l'Ouest et du Centre », deux sessions de formation ont été organisées en novembre 2005 notamment portant sur les applications des bonnes pratiques du GIEC pour la préparation des inventaires et sur la constitution d'une Base de Données en inventaire de gaz à effet de serre.

En perspective, d'autres actions de renforcement des capacités individuelles sont prévues dans le deuxième semestre 2006 : formation sur les lignes directrices du GIEC de 1996 pour les secteurs clés – juin 2006, atelier régional de formation sur les méthodologies des inventaires de GES - Niamey - juillet 2006, formation sur l'élaboration et l'amélioration de coefficient d'émission et sur les approches des facteurs d'émission –décembre 2006. En mars 2007, il est également prévu la formation aux procédures des bonnes pratiques du GIEC pour l'assurance de la qualité et le contrôle de qualité.

Dans le cadre de l'Adaptation aux changements climatiques, des ateliers de renforcement des capacités sur l'adaptation, l'élaboration des critères et de formulation des projets d'adaptation et la formation /sensibilisation sur le MDP ont été également organisés.

Nonobstant ce qui a été fait des efforts restent à faire en terme de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des actions identifiées dans la stratégie en matière de changements climatiques ; de formation des acteurs et de l'équipement des structures (de matériel informatique, logiciels...)

#### **4.1.4. Initiatives dans le cadre de la mise en œuvre des autres AEMs**

##### ***La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)***

La Convention CITES fut signée et ratifiée par le Niger respectivement le 06 mars 1973 et le 30 avril 1983. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1975 et institue un système de contrôle, de supervision et une réglementation du commerce international des éléments de la faune, flore et leurs produits. Au titre du suivi des engagements de cette convention, on note la participation à une formation sur le thème CITES et sciences et l'élaboration de la loi fixant les modalités d'application des dispositions de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction.

Des entretiens avec les personnes-ressources en charge du suivi des engagements de cette convention, on relève tant au niveau des capacités individuelles, institutionnelles et organisationnelles, des lacunes et des insuffisances en matière de taxonomie, de méthodes d'inventaire des espèces floristiques et fauniques, de suivi et organisation de la chasse et de diffusion des cadres juridiques et législatifs en matière de faune et des zones humides. En perspective, la décentralisation offre des opportunités de transfert des connaissances en matière de faune et zones humides en direction des producteurs qui seront plus responsables dans la valorisation des ressources fauniques.



### ***La convention de Ramsar sur les zones humides***

La convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale en tant qu'habitat des oiseaux d'eau dont le but est d'arrêter l'empiètement sur les sites et la perte des zones humides de tout genre et d'encourager les pays membres à protéger des zones humides par l'inclusion de ces sites sur une liste des zones à maintenir par la convention. Elle fut signée le 11 février 1971 et ratifiée le 30 avril 1987 et consolidé par son protocole le 3 décembre 1982.

En matière de renforcement des capacités individuelles, plusieurs initiatives de formation des acteurs pertinents ont été réalisées : la formation sur le suivi des oiseaux migrateurs et le soutien à la formation des cadres pour la gestion des zones humides, la formation des gestionnaires des sites RAMSAR et du patrimoine mondial sur les méthodologies d'inventaire et le transfert des connaissances en matière de faune et zones humides en direction des producteurs et la formation des cadres sur le dénombrement des oiseaux.

Malgré les efforts sus-indiqués en matière de renforcement des capacités individuelles des agents, il subsiste des insuffisances et des lacunes en techniques de dénombrement de la faune, en supervision et organisation de la chasse. Egalement, on constate une absence des opportunités pour la vulgarisation des textes législatifs relatifs à la faune et aux zones humides. Il est reconnu en outre, le manque des possibilités de transfert des connaissances affiliées à la faune et aux zones humides aux producteurs.

C'est pourquoi les besoins en renforcement des capacités dans la poursuite des activités rentrant dans le cadre du suivi des engagements de cette convention, intègrent des appuis en méthodologies d'inventaire de la faune, en méthode de suivi et d'organisation de la chasse, pour la traduction et la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires en matière de faune et zones humides et pour le transfert des connaissances en matière de faune et zones humides en direction des producteurs.

### ***Le Protocole de Montréal sur la protection de la couche d'Ozone***

Dans le cadre du suivi des engagements du protocole de Montréal, le renforcement des capacités individuelles des groupes cibles pertinents a consisté en la formation des frigoristes sur l'ensemble du territoire national, des agents de douane sur le contrôle et la surveillance des Systèmes qui Appauvrissent la couche d'Ozone (SAO), du personnel sur les procédures d'inventaire des flux des déchets dangereux et enfin des acteurs (secteurs privés, commerçants, bureaux d'étude..) concernés par le secteur de l'énergie et l'industrie.

En matière de renforcement des capacités institutionnelles, le Niger a élaboré des textes complémentaires à la loi cadre portant gestion de l'environnement et des textes réglementaires portant application du protocole de Montréal. Il a également procédé à un état des lieux dans le secteur de l'énergie et de l'industrie pour identifier le potentiel de projet MDP avec l'appui de l'ONUDI et est actuellement en cours d'élaboration d'une stratégie opérationnelle de gestion des déchets plastiques avec l'appui de la commission de l'Union Européenne.

### ***La Convention de Stockholm sur la Protection de la santé humaine et de l'environnement contre les Polluants Organiques Persistants (POPs)***

La convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs) a été signée en octobre 2001 et ratifiée le 12 avril 2006 par le Niger. A ce titre, le Niger a bénéficié d'un appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour mener des activités habilitantes notamment le suivi des procédures de ratification de la convention, l'élaboration du Plan National de Mise en Œuvre (PNMO) et le renforcement des capacités des acteurs pertinents.

En matière de renforcement des capacités individuelles, une session de formation des experts sur les inventaires des POPs a été organisée. Nonobstant, les constats amers sont la faible perception du

public sur les risques liés à la manipulation et à l'utilisation des pesticides périmés, l'identification des sites contaminés et les moyens de dépollution et de décontamination des sites.

Dans le cadre du PNMO, d'autres actions de renforcement des capacités sont envisagées : la dotation en équipement approprié des laboratoires d'analyse des POPs identifiés au niveau national, le perfectionnement des laborantins, l'élaboration et l'harmonisation des textes législatifs et réglementaires de gestion des POPs, l'intégration des modules d'enseignement sur les POPs et les méthodes alternatives au niveau universitaire et au niveau de la recherche, formation des acteurs pertinents (douaniers, inspecteurs phytosanitaires, ONGs, etc.) et la formation sur la santé de la personne (les effets adverses des POPs sur la santé humaine) et de l'environnement (analyse des sols et des résidus et identification des sites contaminés, leur sécurisation et leur dépollution).

#### **4.2. INITIATIVES DANS LE CADRE DES PROJETS FEM ET DES ACTIVITES HABILITANTES**

##### ***Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes dans les Régions transfrontalières entre le Niger et le Nigeria (DE/MHE/LCD)***

Les activités du projet qui sera exécuté en deux phases, viennent d'être lancées récemment à Kano du 10 au 12 mai 2006. La phase I sera essentiellement consacrée au renforcement des cadres juridiques et institutionnels, des mécanismes de coopération, des capacités pour la valorisation des savoirs et des connaissances locaux. Elle comprend les initiatives envisagées suivantes :

- Renforcement des cadres juridiques institutionnels de coordination sous-régionale en matière de formulation et mise en œuvre de politiques harmonisées, de la gestion des conflits et de la réglementation de l'accès aux avantages tirés de l'utilisation des ressources naturelles
- Renforcement des institutions et mécanismes au niveau sous-régional, communautaire et du bassin en vue d'assurer la coopération entre partenaires, la représentation des intérêts, l'identification des stratégies et la planification de la gestion des ressources en eau ou projets.
- Mise en place et mise en œuvre d'un mécanisme de coordination du financement des activités du projet entre les deux pays au niveau communautaire et du bassin.
- Renforcement des Capacités en vue de la valorisation des savoirs locaux et des connaissances basées sur la recherche en vue d'appuyer la conservation et le partage équitable des ressources et réduire la vulnérabilité des communautés vis-à-vis des changements environnementaux
- Mise en place d'un mécanisme sous-régional de collectes, d'échanges et de diffusions des technologies, de bonnes pratiques et expériences

##### ***Projet Conservation à base communautaire de la biodiversité du complexe des parcs W, Arly et Pendjari (WAP) et de leurs zones d'influences***

Le projet couvre la zone du complexe des parcs W, Arly et de la Pendjari s'étendant sur trois pays : le Bénin, le Burkina Faso et le Niger. Il s'agit d'un projet PDF B dont le dossier de développement comprendra la mise en cohérence des politiques de conservation de la biodiversité et gestion des ressources naturelles, l'accroissement des retombées de la conservation pour les populations, la prévention des conflits entre activités de production agro-sylvo-pastorale et la gestion des aires protégées, l'information-éducation-communication environnementale et la connaissance et le suivi des écosystèmes.

Les initiatives en matière de renforcement des capacités ont porté principalement sur la mise en place de bases de données et la réalisation d'études :

- évaluation d'impact environnemental
- évaluation institutionnelle et organisationnelle;
- diagnostic sur la situation socioéconomique et écologique de la zone du projet;

### ***Projet de Co-Gestion des Ressources de l’Air et du Ténéré (COGERAT)***

La finalité de ce projet est de lutter contre la dégradation des terres et de conserver les écosystèmes sahariens du Nord Niger en intégrant les processus de développement local et de décentralisation et en respectant les traditions et les cultures autochtones. Durant la phase d’identification, les actions en matière de renforcement des capacités ont essentiellement porté sur l’analyse diagnostic de l’état de dégradation des ressources naturelles et l’évaluation des efforts de lutte contre la désertification passés et en cours.

Le volet renforcement des capacités qui est envisagé sera principalement consacré à la dotation des structures en outils de planification et de gestion des sols et des ressources naturelles appropriés et communs (formation des acteurs aux techniques de GDS et GRN, un système fonctionnel de prévision et de réponse aux crises, un réseau fonctionnel de surveillance basé sur le recueil d’informations sur les prélèvements des ressources naturelles de la zone).

### ***Projet de Lutte contre l’Ensamblage des Cuvettes Oasiennes dans les départements de Gouré et Maïné Soroa (PLECO)***

L’objectif final de ce projet est de contribuer à restaurer et à maintenir l’intégrité et la stabilité des écosystèmes des cuvettes et par la même sécuriser les productions agro-sylvo-pastorales. Pour atteindre cet objectif, le volet renforcement des capacités des acteurs prévoit : la formation des membres des structures locales en système de gestion participative et durable des ressources, l’élaboration et exécution d’un programme de formation sur les techniques éprouvées, la mise en place d’un système adéquat d’Information, d’Éducation et de Communication (IEC) et la mise en place d’un système de suivi évaluation et la mise en place d’un observatoire de suivi de la dégradation des terres.

### ***Programme sur les terres en marge du désert (DMP).***

C’est un programme sur plusieurs pays de l’Afrique de l’Ouest, du Centre et du Sud. L’objectif est d’arrêter la dégradation des terres, conserver et restaurer la biodiversité dans les zones en marge des déserts par une utilisation durable de la biodiversité. Les initiatives de renforcement des capacités consistent au développement de techniques et technologies permettant une utilisation responsable et durable de la diversité biologique des écosystèmes dégradés :

- l’amélioration des connaissances sur les espèces disparues ou menacées de disparition
- la collecte des ressources génétiques et leur conservation *in situ*
- l’amélioration des connaissances sur la dynamique des écosystèmes
- le développement et la diffusion de pratiques appropriées de gestion des ressources naturelles
- le développement et la diffusion d’outils d’aide à la décision pour la gestion intégrée des écosystèmes

### ***Programme Des Petites Subventions du FEM (PPS/FEM)***

L’objectif global du PPS/FEM est d’assurer des profits à l’environnement mondial dans les domaines focaux du FEM. Dans le cadre de la synergie en matière de mise en œuvre des trois conventions post-Rio, ce projet envisage de protéger l’environnement mondial par le financement des projets communautaires de conservation et d’utilisation rationnelle des ressources naturelles en partenariat avec les ONGs et les organisations communautaires de base.

Le volet formation a contribué à la mise en œuvre des projets et à l’atteinte des résultats des projets approuvés dans le cadre du PPS/FEM. Ses objectifs spécifiques sont : renforcer les connaissances des participants sur les différents programmes opérationnels du PPS/FEM au Niger, renforcer les capacités à élaborer de projets éligibles au PPS/FEM, renforcer les capacités des participants sur le développement des partenariats ( mobilisation des ressources) et sur les outils de gestion des projets

PPS/FEM, renforcer les connaissances des participants sur le cadre de suivi et évaluation des projets approuvés; promouvoir la communication et le développement du partenariat.

***Projet Renforcement des capacités pour l'amélioration de la qualité des inventaires de gaz à effet de serre en Afrique de l'Ouest et du centre***

L'objectif du Projet est de renforcer les capacités des pays bénéficiaires, afin qu'ils puissent améliorer la qualité des données d'activité et des coefficients d'émission utilisés dans leur inventaire national de gaz à effet de serre (IGES).

***Programme d'Action National Pour l'Adaptation Aux Changements Climatiques (PANA)***

L'objectif de développement du PANA est de contribuer à atténuer les effets néfastes des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables, dans la perspective d'un développement durable et de lutte contre la pauvreté au Niger.

Les initiatives en matière de renforcement des capacités ont porté notamment sur :

- identification des actions prioritaires concertées et intégrées, se fondant sur les besoins urgents et immédiats d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques ;
- diffusion des activités d'adaptation auprès des partenaires, acteurs et bénéficiaires ;
- renforcer les capacités d'adaptation des communautés affectées dans les zones vulnérables ;
- développement de synergies entre les différents cadres stratégiques en matière d'adaptation aux changements climatiques
- appui à la préparation de la seconde communication nationale du Niger à la Conférence des Parties de la Convention Cadre sur les Changements Climatiques

***Programme D'actions Communautaires – PAC***

L'objectif global est d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre et rendre opérationnels des mécanismes de financement décentralisés, participatifs et transparents qui responsabilisent les communautés vulnérables et les collectivités territoriales, afin qu'elles prennent en charge leur propre développement.

Les objectifs spécifiques sont :

- renforcer les capacités locales y compris celles de la société civile ;
- instaurer une bonne gouvernance locale ;
- appuyer les communautés de base dans la gestion des ressources ;
- prendre en compte les caractéristiques transversales des questions environnementales.

***Projet de renforcement des capacités scientifiques et techniques autour des réserves de biosphère de l'Afrique de l'Ouest.***

C'est un projet qui vient de démarrer avec l'appui de l'UNESCO et dont les initiatives en matière de renforcement des capacités portent sur : la formation diplômante (niveaux doctorat et DESS), la formation continue, la publication de résultats de recherches scientifiques, l'organisation de sessions communautaires d'animations et de formation, l'identification d'indicateurs d'état et d'impact, la mise en place d'un réseau d'échanges.

### 4.3. INITIATIVES DE L'ETAT ET DE SES AUTRES PARTENAIRES

#### 4.3.1. Initiatives dans le cadre des institutions étatiques

Les initiatives en renforcement des capacités développées par les institutions étatiques se rapportent le plus souvent aux éléments suivants entrant aussi bien dans le cadre de la mise en œuvre des conventions que dans l'exécution des plans, programmes et projets de chacune d'elles :

- développement de programmes d'information, sensibilisation et formation ;
- élaboration et popularisation des textes réglementaires et juridiques nécessaires à la bonne exécution des activités ;
- développement de programmes d'éducation environnementale, scolaires et universitaires ;
- mise en place de mécanismes d'échange d'information et de mise en place de bases de données ;
- mise en place de réseaux d'échange et/ou de liaison ;
- mise en place d'infrastructures : laboratoires, centres de documentation ;
- appuis aux différents partenaires ;
- programme de recherche/action ;
- réalisation d'études thématiques sur notamment l'amélioration des connaissances sur les ressources ;
- l'identification et la mise en œuvre de projets ;
- mise en place de structures déconcentrées et de commissions techniques ;
- mise en place d'un système de suivi évaluation

Le tableau ci-dessous présente un état des lieux des initiatives les plus importantes menées en matière de renforcement des capacités par quelques institutions étatiques

**Tableau :** initiatives de renforcement des capacités par les institutions étatiques

<i>Institutions</i>	<i>Activités de renforcement des capacités</i>
<b>Primature/gouvernement</b>	<p><b>Structures de suivi et d'atténuation des effets des sécheresses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Système d'alerte précoce : Suivi d'indicateurs de vulnérabilité</li> <li>- Cellule crise alimentaire : mise en place d'actions locales de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles</li> <li>- Système d'information sur le marché</li> <li>- Observatoire sur la pauvreté (en projet)</li> </ul> <p><b>CNEDD</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation sur la biodiversité en collaboration avec la DFPP et l'IEPF (Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie) – (formation générale, formation des formateurs, formation des acteurs)</li> <li>- Organisation de sessions de formation sur la formulation de dossiers de projets</li> <li>- Organisation de missions d'information et de sensibilisation sur la convention sur la biodiversité au niveau de toutes les régions du pays</li> <li>- Information sensibilisation: émissions radio et télévisées; film documentaire; journées de réflexion</li> <li>- Mise en place du dispositif national de suivi évaluation</li> <li>- Etablissement des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PNEDD</li> <li>- Capitalisation des expériences en LCD -GRN</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissement d'un répertoire des ONG/Associations et de projets œuvrant dans le domaine de l'Environnement</li> <li>- Réalisation des études de base pour la préparation d'un programme national en matière de CC, en particulier sur la recherche et l'amélioration des facteurs d'émissions pour les inventaires de GES, dans certains secteurs</li> <li>- Etudes de vulnérabilité et d'adaptation aux Changements Climatiques, notamment à travers les programmes régionaux</li> <li>- Organisation de foras d'information et de sensibilisation des populations sur le PEDD</li> <li>- Elaboration et adoption du document politique d'orientation et de planification stratégique (le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable – PNEDD) avec ses programmes majeurs : le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PAN/LCD-GRN) ; le Programme Eau Développement Durable ; le Programme Energie Développement Durable ; le Programme Environnement Urbain et Cadre de Vie ; le Programme de Gestion de la Diversité Biologique ; le Programme Changements et Variabilités Climatiques ; Programme de développement des capacités en environnement</li> <li>- Popularisation/diffusion des documents de référence, des textes des conventions et des communications nationales sur la mise en œuvre des conventions – traduction en langues nationales</li> <li>- Mise en place de commissions techniques pour chacune des conventions/programmes majeurs et de structures déconcentrées (Conseils Régionaux de l'Environnement pour un Développement Durable)</li> <li>- Installation en cours d'un site Web (site CHM)</li> <li>- Création d'une base de données en environnement et en ressources naturelles</li> <li>- Mise en place d'un centre de documentation en environnement et en ressources naturelles</li> <li>- Développement de partenariat entre les structures techniques et la société civile</li> <li>- Organisation de foras de plaidoyers (tables rondes, consultations sectorielles) auprès des partenaires</li> <li>- Recherche de financements au fonctionnement des commissions techniques et des structures déconcentrées</li> </ul>
<b>Ministère du Développement Agricole</b>	<b>Direction de la protection des végétaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'études d'impact environnemental de l'utilisation des pesticides</li> <li>- Formation des brigadiers et manipulateurs de pesticides,</li> <li>- Formation de producteurs sur l'élevage de parasitoïdes</li> <li>- Formation d'agents sur la lutte biologique</li> <li>- Appui au renforcement en matériel du labo de la DPV</li> <li>- Programme de suivi environnemental et acridien avec pour objectif de mesurer l'impact des activités de protection des cultures sur la santé humaine et animale</li> <li>- Mise en place de cadres de collaboration avec notamment : l'INRAN, l'ICRISAT et l'AGRHYMET</li> </ul>

<b>Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie</b>	<b>Direction de la recherche scientifique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation à l'intention des journalistes nigériens en collaboration avec l'IFTIC de deux ateliers sur la recherche du développement</li> <li>- Publication dans TEL- QUEL de l'IFTIC de plusieurs articles relatifs à la génétique sur le Mil et autres travaux de recherche touchant la DB</li> <li>- Elaboration de la CHAIRE UNESCO</li> <li>- Projet de création d'un Institut de biotechnologie en collaboration avec l'IRD et sera installé à l'UAM,</li> <li>- Transfert du réseau INRES du Pakistan au Niger (Energies Renouvelables)</li> <li>- Accord de coopération scientifique avec l'IRD</li> </ul>
<b>Ministère de l'Hydraulique, de l'environnement et de la lutte contre la désertification</b>	<b>Direction de l'environnement (DE)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication, forum, mission sur le terrain, émissions radio-télévisées ;</li> <li>- Mise en place d'un SIE à l'échelle Locale (SIEL) permettant un stockage d'informations ;</li> <li>- Mise en place d'un certain nombre de dispositifs de collecte de données biophysiques dans les différents observatoires ;</li> <li>- Création du SIEL permettant un stockage d'informations ;</li> <li>- Formation des pépiniéristes villageois, des encadreurs sur la production, plantation, protection, gestion, collecte, stockage et conservation des semences ;</li> <li>- Sensibilisation en cours des missions ou des rencontres ;</li> <li>- Réunion d'information, forum ou des rencontres ;</li> <li>- Emissions à travers les médias ;</li> <li>- Programmes de coopération technique (TCP) sur la productivité du gommier, dépérissement du neem, la dynamique des formations contractées des plateaux de l'ouest et des expériences en cours sur les formations sableuses de Babban Rafi ;</li> <li>- Diffusion des innovations par la recherche ;</li> <li>- Vulgarisation des innovations par les développeurs ;</li> <li>- Mise en place de documentation, cartothèque, photothèque ;</li> <li>- Renforcement des capacités du dispositif institutionnel public à travers la mise en œuvre d'un programme de recherche d'accompagnement ; la mise en place d'un dispositif de suivi environnemental des forêts aménagées et la mise à disposition de l'administration d'un dispositif de suivi informatique des productions et recettes forestières ;</li> <li>- Formation en matière de techniques d'inventaires et d'aménagement des forêts ;</li> <li>- Guide d'aménagement forestier au Sahel dans le cadre du PREDAS ;</li> <li>- Conception et mise en œuvre d'un Système d'information et d'Evaluation Permanente (SIEP) et d'un Système de Communication sur la Stratégie Energie Domestique (SYCOSED) ;</li> <li>- Elaboration des textes complémentaires à la loi cadre portant gestion de l'environnement au Niger et de textes réglementaires portant application du protocole de Montréal ;</li> <li>- Formation diverses des groupes-cibles spécialisés : frigoristes ; Agents des Douanes ;</li> <li>- Formation du personnel sur les procédures d'inventaire des flux des déchets dangereux dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de Bale ;</li> <li>- Formation des acteurs (secteurs privés, commerçants, bureaux d'étude..) concernés par le secteur de l'énergie et l'industrie ;</li> <li>- Inventaire national des flux dangereux ;</li> <li>- Mise à disposition de 4 régions (Niamey, Maradi, Zinder et Agadez) d'unités de récupération de gaz de réfrigération et formation du personnel</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication d'un manuel de techniciens sur la gestion participative des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest en appui avec la FAO ;</li> <li>- Etat des lieux dans le secteur de l'énergie et de l'industrie pour identifier le potentiel de projet MDP avec l'appui de l'ONUDI ;</li> <li>- Elaboration d'une stratégie opérationnelle de gestion des déchets plastiques (en cours) ;</li> <li>- Journées mondiales de l'environnement.</li> </ul> <p><b>Bureau d'évaluation environnementale et des études d'impact (BEEED)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'études d'impact environnemental</li> <li>- Organisation de missions de suivi environnemental</li> <li>- Mise en place de dispositif de suivi environnement pour certains projets</li> <li>- Organisation d'audiences publiques</li> <li>- Formation sur les études d'impact</li> <li>- Organisation d'émissions radiodiffusées d'information et de sensibilisation</li> </ul> <p><b>Direction de la Faune, de la Pêche et de la Pisciculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration des modules, des supports pédagogiques</li> <li>- Tenue des ateliers, séminaires et tournées régionales</li> <li>- Célébration journée mondiale de la DB</li> <li>- Popularisation des documents cadres : Stratégie nationale et plan d'action en matière de diversité biologique – programme biosécurité</li> <li>- Développement de cadre de collaboration avec les institutions de formations nationales et étrangères : UAM, université Lyon II</li> <li>- Création d'un site national biosécurité point focal BCH</li> <li>- Etudes sur l'amélioration des connaissances des ressources : les espèces menacées ou en voie de disparition, les plantes envahissantes, la diversité biologique faunique et aviaire, ...</li> <li>- Formation des agents de l'environnement et de la société civile en Approche pour les Moyens d'Existence Durable et en MARP ;</li> <li>- Formation des producteurs en méthodes d'identification de micro-projets ;</li> <li>- Organisation de voyages d'étude au profit des producteurs.</li> <li>- Participation à une formation sur le thème CITES et science ;</li> <li>- Formation sur le suivi des oiseaux migrateurs et le soutien à la formation des cadres pour la gestion des zones humides ;</li> <li>- Formation des cadres pour le dénombrement des oiseaux ;</li> <li>- Formation des gestionnaires des sites RAMSAR et du patrimoine mondial sur les méthodologies d'inventaire ;</li> <li>- Actualisation des textes réglementant la gestion du parc W du Niger et des réserves de faune de Dosso, Tamou, Gadabedji, Air Ténéré, Kouré et Termit ;</li> <li>- Elaboration de la loi fixant les modalités d'application des dispositions de la CITES ;</li> <li>- Elaboration de la loi/décret portant régime de l'aquaculture au Niger</li> <li>- Elaboration d'un plan de gestion des zones humides</li> <li>- Promotion de l'élevage des espèces menacées</li> <li>- Elaboration d'un plan directeur d'aménagement de la faune</li> <li>- Formation des pêcheurs, organisation, encadrement et dotation en matériels dans le cadre du PMEDD</li> </ul>
<p><b>Ministère de l'éducation de base et de l'alphabétisation</b></p>	<p><b>CGPE/MEBA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme de formation et d'information en environnement</li> <li>- Elaboration d'un guide de sensibilisation</li> <li>- Production de fiches de leçons conduisant à une prise de conscience des enfants sur l'importance de l'environnement</li> <li>- Elaboration de modules de formation des enseignants en éducation environnementale</li> <li>- Chaire UNESCO sur les Energies renouvelables</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration du volet éducation environnementale dans la révision des programmes à travers le curricula PDDE.</li> </ul>
<b>Ministère des ressources animales</b>	<p><b>LABOCEL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic en laboratoire des maladies animales</li> <li>- Enquêtes et surveillance épidémiologique</li> <li>- Analyses biologiques, chimiques, biochimiques des produits pathologiques</li> <li>- Production et contrôle des produits biologiques notamment les vaccins vétérinaires</li> <li>- Organisation de formations sur les techniques de diagnostic de laboratoire</li> <li>- Publication des résultats d'analyses et d'enquêtes épidémiologiques</li> <li>- Bibliothèque disponible</li> <li>- Sensibilisation, information à travers des émissions par les radios de proximité</li> <li>- Développement de partenariat</li> <li>- Programme sur le contrôle et l'éradication des épizooties majeures en Afrique pour l'éradication de la peste bovine et le contrôle des maladies</li> <li>- Laboratoire de biologie moléculaire pour le renforcement des capacités de diagnostic</li> <li>- Formation en techniques de diagnostic de laboratoire</li> <li>- Création d'un centre d'information et de documentation</li> <li>- Contribution à la mise en place d'un réseau de surveillance épidémiologique</li> </ul> <p><b>DAAF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un plan de formation des cadres dans les différents domaines de l'élevage</li> </ul> <p><b>DPA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire des races animales domestiques</li> <li>- Inventaire, caractérisation des espèces et races animales du Niger</li> <li>- Capitalisation des expériences en matière de promotion de races animales d'élevage</li> <li>- Définition de politiques et stratégies</li> <li>- Projet de renforcement des capacités : appui à la sélection et à la promotion de la chèvre rousse de Maradi, promotion de l'élevage de la race Azawak, équipements complémentaires aux centres d'élevage</li> <li>- Recensement général du cheptel et de l'agriculture</li> <li>- Gestion d'une photothèque nationale de races animales au Niger</li> <li>- Suivi de la biomasse végétale - Estimations et bilans fourragers</li> <li>- Suivi floristique - Suivi des mouvements du bétail</li> </ul>
<b>Ministère de Mines et de l'Energie</b>	<p><b>Direction des Energies Renouvelables et des Energies Domestique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie Nationale et Plan d'Action sur les énergies renouvelables</li> <li>- Stratégie Nationale d'accès aux Services Energétiques Modernes (SNASEM)</li> <li>- Stratégie d'Electrification Rurale</li> <li>- Stratégie et plan d'actions pour les énergies domestiques</li> <li>- Mise en place d'information énergétiques</li> <li>- Projet d'intégration de l'énergie dans les politiques, stratégies et programmes sectoriels pour la réduction de la pauvreté et le développement économique (MEPRED-Niger)</li> <li>- Programme Spécial Energie (PSE)</li> <li>- Organisation de l'atelier de renforcement des capacités en EnR</li> <li>- Formation des spécialistes en ER</li> <li>- dotation en équipements</li> <li>- instauration de la Journée Nationale sur les Energies Renouvelables</li> </ul>

### 4.3.2. Initiatives dans le cadre des institutions régionales

#### *Commission Mixte Nigero-Nigeriane de Coopération (CMNNC)*

Créée en mars 1971, la CMNNC a pour compétence d'harmoniser et de coordonner l'économie des deux pays notamment en matière de renforcement de la coopération dans différents domaines. Ses buts sont définis ainsi qu'il suit (articles 1 et 2 de la Convention portant sa création) :

- elle a compétence générale et exclusive pour rechercher dans tous les domaines les moyens de coordonner et d'harmoniser l'économie des deux pays dans le but d'accroître et de rendre plus efficace la coopération,
- elle propose notamment aux deux gouvernements les mesures à prendre et les projets à réaliser en vue de la création progressive d'une coopération rationnelle, harmonieuse et équilibrée, susceptible d'assurer le développement maximum des deux pays, dans les délais les meilleurs et aux moindres coûts.

Les initiatives en matière de renforcement des capacités portent principalement sur les domaines suivants :

- mise en place de structures de coordination :
  - la Haute Autorité
  - le Conseil des Ministres, le Secrétariat Permanent.
  - les Comités Mixtes d'Experts
  - les Comités Bilatéraux Locaux chargés des questions locales.
- Accords et protocoles bilatéraux
- Identification de projets communs

#### *Autorité du Bassin du Niger (ABN)*

La sous composante "renforcement des capacités du Programme-Cadre de protection contre l'érosion hydrique et de lutte contre l'ensablement" du Bassin du Fleuve Niger vise le renforcement des capacités des cadres et techniciens des Etats membres de l'ABN en matière de conception, de coordination et de suivi de la mise des programmes d'actions portant sur la protection contre l'érosion hydrique et la lutte contre l'ensablement à l'échelle du bassin.

Elle englobe la formation/recyclage des cadres, la tenue d'ateliers thématiques et d'échanges d'expériences au niveau national et régional en liaison avec la protection contre l'érosion hydrique et la lutte contre l'ensablement et un appui logistique.

Au niveau régional, un programme de renforcement des capacités spécifiques du personnel de l'ABN portant notamment sur le perfectionnement des cadres en gestion des ressources financières avec accent sur la bonne gouvernance et les procédures de passation des marchés est en cours d'exécution.

L'équipe nationale de la composante PLCE-Niger a entamé un programme de renforcement des capacités des acteurs avec l'information et la sensibilisation des acteurs locaux sur la problématique de l'ensablement du fleuve Niger et les différentes formes de la dégradation des ressources naturelles du bassin.

En appui aux organisations locales, de concert avec les communautés villageoises, le volet Formation-Sensibilisation du projet a procédé à la mise en place d'un cadre de concertation (création de deux comités techniques de suivi des activités) et d'organisation (45 Comités Villageois de Gestion des Ressources Naturelles au niveau de 12 grappes de villages) au niveau local.

Le recrutement du personnel d'encadrement et d'auto-encadrement constitue une étape importante dans la mobilisation des ressources humaines requises pour l'encadrement de proximité et de

mobilisation sociale des acteurs locaux. En appui aux encadreurs locaux, des supports didactiques et d'animation ont été élaborés.

Parmi les actions de renforcement des capacités individuelles réalisées, on peut citer :

- la formation sur les outils MARP des experts (2), techniciens (5) et animateurs (16) ;
- la formation du groupe-cible d'encadreurs sur les techniques de récupération des terres, la topographie, les techniques de réalisation des banquettes et
- l'organisation des voyages d'études pour les experts et les techniciens du volet renforcement des capacités et Suivi-évaluation auprès d'autres projets de développement pour les échanges dans les domaines de récupération des terres dégradées, le suivi-évaluation et les formes d'organisations paysannes.

En perspective pour la durée effective de la mise en œuvre du projet, il est prévu un plan de formation des populations et des acteurs locaux comprenant huit thématiques : techniques de production et de plantation des plants forestiers, techniques de fixation des dunes, techniques d'embouche et d'amélioration de la santé animale, techniques de productions maraîchères et fruitières, utilisation des équipements techniques et réalisation des ouvrages anti-érosifs, la formation en gestion et vie associative, informatique et alphabétisation fonctionnelle.

### ***Initiative Environnement du NEPAD***

Le programme de renforcement des capacités vise aussi bien les institutions que les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du plan d'action environnemental du NEPAD.

Le programme met l'accent en matière de législation, de planification et de formation en adéquation avec les domaines prioritaires d'intervention retenus notamment la lutte contre la désertification, la protection des zones humides, les espèces envahissantes, la gestion des côtes, le réchauffement planétaire et les zones transfrontières de protection de l'environnement.

Plus spécifiquement, les objectifs du NEPAD en matière de renforcement des capacités dans le cadre de la mise en œuvre des conventions post-RIO portent sur :

- le renforcement de l'appui public et politique aux initiatives environnementales sous-régionales et régionales
- le renforcement des capacités institutionnelles et humaines en vue de faire face efficacement aux défis environnementaux sur le continent en commettant les institutions sous régionales appropriées et en renforçant particulièrement les activités de formation et de Renforcement des Capacités et les partenariats
- le renforcement de la coopération sous-régionale pour la gestion environnementale
- la création d'un réseau de centres régionaux d'excellence pour la science et la gestion environnementale
- l'amélioration du cadre institutionnel de la gouvernance environnementale régionale
- la création d'un cadre pour établir un partenariat solide entre les pays africains et leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux
- la recherche et la création des synergies dans l'application des Conventions de la génération de Rio et des autres conventions pertinentes de gestion de l'environnement
- le renforcement des capacités sous-régionales de façon coordonnées dans les domaines de la promotion des activités de collecte, d'analyse, de partage et dissémination des données et d'information, en coopération avec les institutions nationales de formation et les organes sous-régionaux de développement, de recherche et de formation (INSAH, AGRHYMET)
- le renforcement et le développement des capacités scientifiques, les cadres de recherche et d'enseignement et la coopération entre eux et les centres d'excellence et de démonstration
- la constitution d'un répertoire d'experts qualifiés disponibles pour la gestion durable des zones humides et des ressources en eau

- la mise en place d'un répertoire des connaissances traditionnelles en matière de gestion des ressources en eau et de gestion des zones humides
- la formation des acteurs au niveau sous-régional sur la gestion des ressources en eau
- Evaluation et le renforcement des capacités des services et organes phytosanitaires dans l'identification et la prévention des introductions des espèces animales et végétales potentiellement dommageables

#### 4.3.3. Initiatives dans le cadre de la coopération bi et multilatérale

En ce qui concerne, les initiatives dans le cadre des institutions de coopération, elles portent principalement sur :

- la mobilisation des ressources financières pour l'exécution des programmes et projets ;
- le financement de programmes de formation et d'appuis logistiques et matériels ;
- les appuis techniques et scientifiques à travers des assistants au sein des projets et/ou des structures étatiques ;
- les appuis conseils.

#### Les bureaux de coopération bilatérale

##### *La coopération américaine*

Dans le cadre de la coopération bilatérale avec le Niger, le gouvernement américain a financé des activités diverses dans des domaines variés tels que l'hydraulique, la santé, VIH/SIDA, la sécurité alimentaire, etc.

Cette assistance a pour objectif global d'appuyer la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, de contribuer à l'accomplissement des Objectifs du Millénaire pour le Développement et de renforcer la démocratie et les Droits de l'Homme au Niger.

Dans le cadre des activités d'appuis à **la démocratie, les droits de l'homme et de la bonne gouvernance**, les activités d'éducation et de formation ont eu pour population-cible la jeunesse des zones de Zinder et Maradi (sud) et Tahoua et Agadez (nord) en vue d'une participation active des populations locales pour une meilleure dissémination et communication de l'information.

Dans le domaine du **renforcement de la démocratie et de la décentralisation**, condition sine quo d'un développement humain durable, le projet de renforcement des capacités des élus locaux financé par le Gouvernement Américain et le PNUD a organisé plusieurs sessions de formation, de sensibilisation et d'information des parlementaires. D'autres projets tels que le projet de réforme judiciaire, de lutte contre la corruption et des études sur la traite des enfants ont contribué au renforcement des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance.

Dans le domaine de **la sécurité alimentaire**, plusieurs intervenants tels l'OFDA, FEWSnet (Système d'Alerte Précoce sur l'insécurité alimentaire), l'ISAN (Initiative de Sécurité Alimentaire au Niger), INRAN ( projet Insormil), Projet Assurance Qualité, AGOA, CARE Niger (projet de développement des Jeunes de Maradi), CRS, World Vision, Africare, HKI, Karkara, Plan Niger, projet lutte contre le travail des enfants par l'éducation, Peace Corps, Programme d'Assistance Humanitaire, Projet WARP, l'AFD, Programme Help-Self (SSH), projet LELAND ont largement contribué à renforcer les capacités pour l'amélioration de la sécurité alimentaire, de la gestion des ressources naturelles et la prévision des risques liés aux aléas climatiques.

### ***Coopération Suisse***

Dans le cadre de la gestion de l'environnement, de la sécurité alimentaire et de la promotion du développement durable au Niger, la coopération suisse joue un rôle éminemment important dans la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités et le développement de partenariat à travers plusieurs projets Air-Ténéré, du projet Gaya et du Projet Conservation et gestion des eaux du sol à Téra.

### ***Coopération Danoise***

Dans le cadre de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du développement durable, plusieurs projets ont été exécutés par des partenaires variés: ONG KARKARA (PAGRN, PAPAK, PAFSR), SOS/Sahel/CRACGRN/Zinder (PAGCRSP), COFO Mirriah (ASEFII), Care International (MMD) et ONG AQUADEV (PPFME) et Projet Hydraulique Villageoise et Pastorale Zinder/Diffa.

### ***Coopération Française***

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses plans d'actions sur l'environnement et le développement durable (PAN/LCD), le Niger bénéficie de l'appui de la coopération française dans la mise en place d'un dispositif de surveillance environnementale à travers le projet d'appui à un réseau national d'observatoires de surveillance écologique à long Terme (ROSELT) et la Cellule ROSELT/MHE/LCD.

En vue du renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines requises de la Cellule/ROSELT nationale dans le cadre de la surveillance environnementale, ce projet vise la mise en place au niveau local d'un Système d'Information sur l'Environnement Local (SIEL), la constitution des bases des données (SIG/SGBD) sur les données anciennes pertinentes de surveillance environnementale, création d'un site web ROSELT national, formation des ressources humaines et la constitution d'un système intégré de traitement de l'information pour la surveillance environnementale (SGBD, SIG, SIEL).

### ***Coopération Italienne***

Dans le cadre du renforcement des capacités des institutions nationales de gestion de l'environnement, la coopération italienne à travers le PAFAGE a appuyé la DSCF de la Direction de l'Environnement en vue de l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur l'état et l'évaluation des ressources naturelles et de l'environnement au Niger.

Le contenu de ce projet de renforcement des capacités porte sur la dotation de la DSCF/DE en techniques et méthodologies efficaces en matière de collecte, de traitement et de production des données et aussi consolider le dispositif national de surveillance écologique de l'environnement (cas Observatoire de Keita dans le cadre du réseau ROSELT) en vue d'une gestion plus durable de l'environnement.

Cette initiative rentre dans le cadre de la mise en œuvre du PAN-LCD en partenariat avec la coopération italienne qui a assuré son financement.

D'autres initiatives de renforcement des capacités des organisations des producteurs et des commerçants de la gomme arabique et des résines ont été financées par la coopération italienne à travers le projet GTFS/RAF/387/ITA : Opération Acacia : «Appui à la sécurité alimentaire, à l'atténuation de la pauvreté et à la lutte contre la dégradation des sols en Afrique ». Cette initiative rentre dans le cadre de la sécurité alimentaire, de la lutte contre la désertification et de la réduction de la pauvreté.

Au niveau sous-régional, le renforcement des capacités du Centre Régional de l'AGRHYMET à travers le projet Alerte Précoce et Prévisions des Productions Agricoles financé par la coopération italienne en deux phases (1995-1998) et (1999-2002) a permis de promouvoir l'utilisation du SIG dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la gestion des ressources naturelles dans les neuf pays membres du CILSS.

### **Organisations de coopération multilatérale**

#### ***Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture (FAO)***

La FAO a mené diverses actions de renforcement des capacités dans le cadre de la mise en œuvre de son programme régulier en rapport avec le suivi des engagements des conventions environnementales majeures et de son mandat concentré sur la sécurité alimentaire.

Au titre de son programme régulier, la FAO a appuyé les partenaires nationaux dans les participations aux voyages d'études, aux conférences et séminaires internationaux.

De même dans le cadre du financement additionnel constitué des fonds fiduciaires des coopérations bilatérale et multilatérale à travers des projets, la FAO a largement contribué au renforcement des capacités individuelles des techniciens, cadres et des producteurs ; la dotation en moyens matériels. En illustration on peut citer toutes les actions de renforcement des capacités accomplies dans :

- la relance de la filière gomme arabique (Projet Sécurité Alimentaire Opération Acacia)
- la lutte antiacridienne et la prévention sur les risques environnementales de l'utilisation des pesticides: la réfection des infrastructures du centre antiacridien d'Agadez, la réparation des deux avions d'intervention et la formation d'un pilote
- la formation des producteurs ruraux sur les techniques d'utilisation des intrants et la détermination de leur qualité dans le cadre du Projet Intrans
- la dotation en équipements agricoles performants

Enfin dans le cadre de la formulation des projets et programmes, la FAO a contribué à la mobilisation de l'assistance technique internationale notamment pour l'élaboration du PLCE, la lutte contre la jacinthe d'eau et le suivi des aquifères de Ullimenden en perspective d'une gestion intégrée et concertée.

#### ***Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)***

Dans le cadre de renforcement des capacités des partenaires nationaux impliqués dans la gestion du portefeuille des projets FEM, le PNUD forme régulièrement les membres du comité national FEM et des coordonnateurs des projets FEM sur le guide d'élaboration des projets FEM.

A travers le Programme Cadre de Lutte contre la Pauvreté (PCLCP) en son axe d'intervention relatif à la gouvernance et développement local, le PNUD a mené plusieurs actions de renforcement des capacités : la formation des élus locaux, l'information et la sensibilisation des populations sur la décentralisation, l'appui à l'élaboration des Plans de Développement Communaux (PDC), et le renforcement des capacités des acteurs locaux en suivi évaluation de la SRP/OMD. Ainsi 24 Volontaires des Nations Unies Nationaux ont été affectés pour un renforcement des capacités de proximité des communes d'intervention du programme.

Le programme a également facilité la mise en place des mécanismes de concertation et de participation, l'élaboration des manuels thématiques relatifs à la décentralisation et une bonne gouvernance dans la gestion des ressources locales, la mise en place d'un mécanisme de communication/sensibilisation et l'élaboration d'une stratégie de renforcement des capacités

#### 4.3.4. Initiatives dans le cadre des Institutions de recherche et de formation

Les institutions nationales de recherche et de formation initient et mettent en œuvre des actions de renforcement des capacités à travers notamment les modules de formation ainsi que la diffusion des résultats d'expérimentation et de recherche.

C'est ainsi qu'au niveau de *l'Université Abdou Moumouni de Niamey*, les initiatives en cours portent sur :

- Suivi de la diversité biologique et de l'état de l'environnement en général
- Développement de techniques de protection et conservation des ressources phylogénétiques
- Création de nouvelles filières : formation diplômante en ressources génétiques, en conservation de la diversité biologique, en études d'impact environnemental, en analyses multicritères, ...
- Organisation de voyage d'échanges
- Animation de conférences
- Production de mémoire et thèse, articles
- Information à travers cours et Séminaires (notamment Modules du CRESA)
- Création d'un DEA sur la protection et restauration des écosystèmes soudaniens et sahélo-sahariens.
- Insertion dans le programme de formation à la Faculté d'Agronomie du problème de conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité
- Adoption d'un nouveau module de formation sur la gestion de l'environnement à la Faculté d'Agronomie
- Encadrement d'une recherche dans le domaine de la biodiversité avec l'UICN et le programme DRYLANDS (Royaume Uni).
- Projet de recherche sur la conservation *in situ* des ressources phylogénétiques agricoles.
- Projet d'étude de la diversité des champignons supérieurs au Niger.
- Identification et conservation des ressources phylogénétiques des espèces de la famille des cucurbitacées.
- Projet de régénération naturelle et de valorisation alimentaire du pommier de Cayor (gamsa ; *Neocarya macrophylla*)
- Transfert de technologie en milieu paysan dans le cadre de l'agrochimie et la valorisation alimentaire du pommier de Cayor
- Conventions de partenariat avec des universités
- Développement de cadre de collaboration avec les institutions de recherche et les institutions techniques, Gestion des bibliothèques et d'un site Web.

Les initiatives de renforcement des capacités au niveau de *l'Institut National de Recherches Agronomiques du Niger* portent principalement sur le développement expérimental de bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles, les recherches sur des variétés végétales adaptées aux conditions des milieux, les recherches sur les espèces animales, les recherches sociologiques et culturelles, le développement de cadre de collaboration avec les institutions de recherche et les institutions techniques, la diffusion en milieu paysan des pratiques éprouvées, la production d'informations techniques et scientifiques, etc. L'institut dispose de même d'un important centre de documentation.

S'agissant des institutions sous régionales et/ou internationales, il s'agit particulièrement du Centre régional AGRHYMET, de l'ICRISAT, de l'IRD et de l'EMIG.

Les initiatives en matière de développement des capacités menées par l'ICRISAT se rapportent à l'exécution de programmes de recherches sur de nouvelles souches variétales, la mise en œuvre de programmes de recherches/actions, la promotion de bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles, l'encadrement de stagiaires, l'organisation de sessions de formation continue, la mise à la

disposition des Etats d'informations actualisées, la diffusion d'informations techniques et scientifiques à travers notamment l'organisation des sessions d'animations, la gestion d'un centre de documentation, l'installation d'un site Web, le développement de cadre de collaboration avec les institutions de recherche et les institutions techniques.

Au niveau de l'IRD, les initiatives portent sur la gestion d'un centre de documentation et d'un site Web, l'exécution de programmes de recherche sur la conservation, la valorisation et l'utilisation des ressources génétiques des mils au Niger, le suivi écologique et environnemental, l'encadrement de stagiaires, le développement de cadre de collaboration avec les institutions de recherche et les institutions techniques, le développement de nouvelles technologies pour la caractérisation et la valorisation des ressources génétique, etc.

En ce qui concerne le Centre régional AGHRYMET (CRA), il faut noter les différents programmes initiés par le CILSS et mis conjointement en œuvre. Il s'agit principalement du programme IREM-LCD (Initiative Régionale Environnement Mondial et Lutte contre la Désertification), du programme « changements climatiques », du programme CILSS-Italie de réduction de la pauvreté et de lutte contre la désertification, du Programme d'actions sous-régional de lutte contre la désertification, des projets gomme arabique et palmier dattier, du dispositif régional de prévention et de gestion des crises alimentaires, des dispositifs régionaux d'information, de formation et de recherche.

Depuis sa création en 1974, le CRA s'est révélé comme l'un des piliers de renforcement des capacités des neufs pays du CILSS pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources en eau et le suivi des phénomènes agro météorologiques. De sa création à l'an 2002, le centre a assuré une formation diplômante de 679 cadres des neuf pays du CILSS de profil ingénieur et technicien supérieur dans les domaines de qualification professionnelle en protection des végétaux (332 techniciens supérieurs en Protection des Végétaux), en hydrologie (88 Techniciens en hydrologie et 34 Ingénieurs), suivi agro météorologique (104 Techniciens et 60 ingénieurs) et 61 techniciens en instruments.

Plus spécifiquement, les initiatives ci-après ont été développées :

- Formation diplômante des cadres des neuf pays du CILSS de profil ingénieur et technicien supérieur dans les domaines de qualification professionnelle en protection des végétaux, en agro météorologie, en hydrologie et en instruments ;
- Perfectionnement et recyclage de cadres ;
- Exécution du projet Alerte Précoce et Prévisions des Productions Agricoles ;
- Développement des méthodologies intégrées dans le Système Intégré pour l'Alerte Précoce (SIAP) ;
- SGBD et BD pour les neuf pays sur l'agriculture, l'élevage, la population et l'agro climatologie (séries décennales et trentenaires) (3500 CD-ROM) ;
- Visualisateur et cartographie thématique pour les neuf pays (plus de 550 cartes) (3000 CD ROM) ;
- Modèles de simulation pour l'alerte précoce (ZAR, Biomasse, SISP et Front de Végétation) ;
- Page Web avec documentation, analyses conjoncturelles et couches d'information pour l'alerte précoce ;
- Analyse de la vulnérabilité structurelle sur les neuf pays, de l'impact de la saison agricole, des données disponibles dans le Sahel, des aptitudes agricoles et pastorales des sols dans le Sahel et analyse des systèmes d'alerte précoce ;
- Embryon du système régional de BD du CRA ;
- Contribution à la validation de la BD climatique, NOAA et MeteoSat du CRA ;
- Atelier de sensibilisation des institutions nationales et internationales dans les pays ;
- Collaboration avec d'autres programmes internationaux dans la formation des cadres sahéliens ;
- Participation à la dynamique régionale dans le domaine de vulnérabilité ;
- Dotation en matériels et accessoires informatiques aux pays ;



- Réalisation d'études : étude sur les besoins en formation des ONGs des pays membres du CILSS au Centre Régional ; Gestion Intégrée des Ressources en eau en Afrique de l'Ouest : acquis et contraintes majeures ; Evaluation des Formations de Base. Résultats des enquêtes auprès des Diplômés des Employeurs et des Bénéficiaires, ...

En ce qui concerne l'Ecole des Mines de l'Industrie et de Géologie (EMIG), institution nationale de formation actuellement sous la tutelle du Ministère des Mines et de l'Energie, elle participe au renforcement des capacités des Etats membres de l'ex CEAO et d'autres pays de l'Afrique subsaharienne depuis sa création en 1990. Elle assure la formation initiale des ingénieurs et des techniciens supérieurs dans les qualifications suivantes : électromécanique, génie électrique, génie civil, génie énergétique, Mines-environnement, mines-Géologie, Sciences de l'informatique, minéralurgie-environnement, Energies Nouvelles et Renouvelables, etc.

Les principales filières en rapport avec la gestion de l'environnement et la promotion du développement durable sont : minéralurgie-environnement, mines-géologie et tout récemment la filière Energies Renouvelables.

Depuis 1997, l'EMIG a mis à la disposition des pays membres et autres pays de l'Afrique subsaharienne, environ 272 lauréats dont 205 Techniciens Supérieurs Diplômés et 67 Ingénieurs toutes spécialités confondues. La filière Energie Renouvelable récemment ouverte avec l'appui du CNES et en partenariat avec l'EIR et l'AUF, compte actuellement pour la première promotion 5 étudiants en formation. En perspective, il est prévu pour la seconde promotion de cette filière, le recrutement d'une vingtaine d'étudiants.

En matière de formation continue, l'EMIG propose régulièrement des modules dans les différents axes de son domaine de formation, notamment ceux affiliés aux mines (géologie, prospection, exploitation et valorisation) entre autres on peut citer : forage d'eau, méthode de filtration, maîtrise de la circulation des eaux souterraines en mines et carrières, technologie de laboratoire, analyse et contrôle physico-chimique de la qualité des eaux, etc.

En perspective, il est prévu l'ouverture d'une Licence professionnelle en Energétique.

#### **4.3.5. Initiatives dans le cadre des ONGs et des Organisations faitières**

##### ***Union Mondiale pour la nature***

Les initiatives en matière de renforcement des capacités ont porté sur :

- les appuis à l'identification et à l'élaboration de dossiers de projets : programme WAP, COGERAT, ...
- les appuis à la mobilisation de fonds
- l'appui technique et logistique aux ONGs suivants : ONVPE, ONEE
- l'organisation des activités en éducation environnementale dans les régions de Zinder, Diffa et Agadez
- la gestion d'un centre de documentation

##### ***Réseau pour l'environnement et le développement durable (REDD)***

Les activités de renforcement des capacités initiées par le réseau ont porté sur :

- l'établissement d'un répertoire des ONGs et Associations actives en environnement au Niger ;
- la structuration des ONGs et Associations en secteurs d'intervention ;
- l'organisation de formations thématiques notamment sur les conventions ;
- l'organisation de formations en techniques de négociation pour l'acquisition de financement ;
- l'organisation de conférences débats sur les conventions.

### ***Ecole Instrument de Paix (EIP)***

L'ONG, Ecole Instrument de paix, a pour attributions principales de promouvoir le développement communautaire ainsi que de promouvoir l'éducation et la sensibilisation afin de préserver et de protéger l'environnement.

Les activités de renforcement des capacités initiées ont porté sur :

- la formation des enseignants en éducation relative à l'environnement ;
- la formation/sensibilisation à la gestion environnementale ;
- la réalisation de projets communautaires ;
- l'intégration au réseau planet'ERE
- la participation au réseau africain RNSCN (Cameroun, Sénégal, ...)

### ***ABC-Ecologie***

L'ONG réalise en matière de renforcement des capacités et ce dans le cadre des projets exécutés principalement les initiatives ci-après :

- Organisation de sessions d'information et de sensibilisation
- Formations techniques aux populations bénéficiaires
- Organisation de voyages d'échanges
- Développement et partenariat

### ***Songes***

Bien qu'intervenant essentiellement dans les domaines du SIDA et des enfants en difficulté, ces attributions consistent principalement au renforcement des capacités des ONGs et associations. C'est ainsi que les activités initiées en matière de renforcement des capacités ont porté sur :

- le diagnostic des organisations associatives ;
- la définition de modalités et/ou cadres de partenariat entre organisation ;
- la formation en comptabilité, gestion financière, communication, vie associative ;
- les appuis méthodologiques.

### ***Association des pêcheurs du Niger (APN)***

Créée par arrêté n°26/MI/AI/DAPJ – SA du 13 novembre 1995, mais opérationnelle seulement à partir de 2003, l'association a réalisé les activités de renforcement des capacités ci-après :

- l'appui au développement institutionnel et organisationnel des structures membres ;
- l'appui en logistique ;
- la formation des membres en techniques d'empoisonnement et en gestion des ressources naturelles.

### ***Organisation des Eleveurs Association pour la Redynamisation de l'Elevage au Niger (AREN)***

Créée en 1990, l'organisation regroupe 876 groupements membres ; les initiatives en matière de renforcement des capacités portent sur :

- l'amélioration de la santé animale et des conditions des éleveurs ;
- la diffusion des méthodes et techniques de productivités des parcours ;
- la valorisation des produits et sous produits de l'élevage ;
- l'élaboration d'un plan stratégique ;
- la formation des éleveurs : santé animale, vulgarisation de textes et lois, gestion des ressources pastorales ;
- la diffusion d'informations sur les marchés ;
- l'organisation des pasteurs en groupements associatifs ;
- l'organisation de fora sur la prévention des conflits ;
- l'organisation d'un forum national sur la problématique de l'élevage en 1993 ;

- la médiation dans les conflits ;
- l'organisation de rencontres transfrontalières ;
- la conservation *ex-situ* de la race Azawak à Birni (géniteurs) ;
- la création d'un réseau sous régional dénommé Bilital Marobi entre l'AREN Niger, le TAGHT du Mali et le CRUS du BF ;
- la création d'écoles nomades.

L'AREN exécute de même des projets et/ou programmes dont certains relatifs au renforcement des capacités. Il s'agit de :

- cinq projets de lutte contre la désertification à Loga ;
- programme de sécurisation de l'élevage au Niger dans les régions de Maradi et de Zinder ;
- programme d'alphabétisation nationale ;
- programme de sécurité alimentaire et de renforcement du milieu associatif à Diffa ;
- programme pastoral transfrontalier : Tillabéry (Niger), Gao (Mali) et Diori (Burkina Faso) ;
- projet de formation des groupements féminins dans les départements de Filingué, Loga, Douthi et Illéla ;
- Un projet de renforcement des capacités avec AGRITERA/ZLTO est en instance de démarrage.

### ***Plate forme paysanne***

Créée le 28 avril 1998, cette organisation faitière intervient dans les domaines de la communication, de la sécurité alimentaire, de la lutte contre la pauvreté, de la gestion des conflits et de la gestion des radios communautaires. Les activités initiées en matière de renforcement des capacités ont porté sur :

- le renforcement de partenariat ;
- la réalisation d'une étude diagnostique et organisationnelle de l'association ;
- la mise en place d'un système de communication ;
- la formation sur l'utilisation de nouvelles technologies de l'information et de la communication.

### ***Association des chasseurs***

Créée par décision n° 47 du 06/06/96 de la Communauté urbaine de Niamey, les domaines d'activités portent d'une part sur la promotion du tourisme cynégétique et d'autre part sur la protection, l'aménagement et la gestion de la faune.

Les activités n'ont véritablement pas commencé, mais, il est envisagé en matière de renforcement des capacités les actions suivantes :

- l'information et la sensibilisation ;
- l'amélioration des connaissances des ressources ;
- la lutte contre le braconnage ;
- la formation notamment en taxidermie.

### ***Association des Tradi Praticiens du Niger***

Créée en 1995, l'association a pour attributions de promouvoir et de développer la pharmacologie, d'informer et de sensibiliser la population ; de contribuer à l'amélioration de la santé de la population et d'assurer l'approvisionnement en moyens de production.

Les activités de renforcement des capacités initiées ont porté sur :

- la formation technique des tradipraticiens ;
- le recensement des tradipraticiens ;

- la création d'un arboretum à Kouré ;
- le projet de Conservation *in situ* des plantes MAP.

### ***Coopérative d'herboristerie Banituri***

Les activités en matière de renforcement des capacités ont principalement porté sur :

- les recherches auprès des tradipraticiens sur les connaissances locales ;
- les techniques de conservation des produits pharmacologiques ;
- l'installation d'un laboratoire ;
- l'ouverture d'un kiosque de vente des produits.

### ***Fédération des Coopératives Maraîchères du Niger FCMN NIYYA***

En matière de renforcement des capacités, la fédération des coopératives maraîchères a réalisé les activités ci-après :

- l'étude diagnostique des coopératives maraîchères ;
- le diagnostic de sites maraîchers ;
- l'appui à l'introduction des APP dans les écoles ;
- l'organisation de sessions de formation : sur la connaissance et l'utilisation des intrants chimiques, sur les biopesticides, sur le compost, sur les techniques de production de plants ;
- la mise en place d'un dispositif d'appui aux maraîchers ;
- le projet sur le renforcement des capacités des maraîchers ;
- le projet de système d'approvisionnement en intrants ;
- le projet de développement durable des cultures maraîchères sur le fleuve Niger.

## **5. INITIATIVES EN MATIERE DE PLANIFICATION ET DE LEGISLATION**

L'objectif est d'inventorier les documents d'une part et d'autre part les sites Web. Seuls les documents et les sites Web traitant de la diversité biologique, des changements climatiques et de la dégradation des sols ont été pris en compte. Les documents ont été classés en groupes :

- les politiques et les stratégies ;
- les plans, les programmes et les projets ;
- les Accords, Protocoles et Conventions ;
- les lois, les textes juridiques et réglementaires.

### **5.1. INVENTAIRE DES DOCUMENTS**

#### **5.1.1. Documents de politiques et stratégies**

- Politique du Niger en matière de population. Ministère de la Population, 1992
- Politique nationale de promotion du secteur privé. Ministère du Commerce/Chambre de Commerce, de l'Agriculture et de l'Artisanat, 1997
- Document cadre de politique économique et sociale (1996-1998). Cabinet du Premier Ministre, 1996
- Document cadre pour la relance du secteur de l'élevage au Niger. Ministère des Ressources Animales, 2002
- Stratégie de croissance agricole durable. Ministère du Développement Agricole, 1999
- Stratégie de développement de la production de la gomme arabique. Ministère de 'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification, 2004
- Stratégie de Développement Rural. Ministère des Ressources Animales, 2003
- Stratégie de Réduction de la pauvreté, Cabinet du Premier Ministre, 2002

- Stratégie nationale de développement de l'irrigation et de la collecte des eaux de ruissellement. Ministère du Développement Rural, 2001
- Stratégie Nationale de la Microfinance. Ministère des Finances, 2001
- Stratégie nationale en communication dans la lutte contre la désertification
- Stratégie nationale et Plan d'action en matière de diversité biologique. CNEDD, 2000
- Stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire (SOSA). Cabinet du Premier Ministre, 2000
- Stratégie Nationale et Plan d'Action sur les Energies Renouvelables. CNEDD, 2004

### 5.1.2. Plans, Programmes et Cadres de Coopération

- Plan d'Action pour l'Environnement du NEPAD
- Plan d'Action sous-régional de lutte contre la désertification pour l'Afrique de l'Ouest et le Tchad
- Plan d'action pour la nutrition
- Plan de Développement Economique et Social
- Plan national d'urgence de prévention et de lutte contre la grippe aviaire au Niger
- Plan national de l'environnement pour un développement durable (PNEDD)
- Programme complet de sécurité alimentaire
- Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles. CNEDD
- Programme d'actions communautaires (PAC) ;
- Programme d'identification des sites aménageables dans le cadre de la mobilisation des eaux de ruissellement
- Programme de Relance Economique (PRE)
- Programme de traitement de koris le long du fleuve Niger, de Niamey à la frontière du Mali, soit 200 km environ (étude en cours de réalisation) ;
- Programme Eau et Développement Durable;
- Programme national cadre de lutte contre la pauvreté (PNC/LCP)
- Programme National Changement et Variabilité Climatique
- Programme de développement des structures nationales de biosécurité. MHE/LCD
- Programme panafricain de contrôle des épizooties
- Programme quinquennal de Développement Sectoriel 1997-2001
- Programme spécial du Président de la République,
- Schéma directeur de mise en valeur et de gestion des ressources en eau du Niger
- Consultation sectorielle Environnement
- Rapports sur la mise en œuvre des Conventions
  - Convention sur la diversité biologique
    - 1<sup>er</sup> Rapport national
    - 2<sup>ème</sup> Rapport national
    - 3<sup>ème</sup> Rapport national
  - Convention sur la lutte contre la désertification
    - 1<sup>er</sup> Rapport national
    - 2<sup>ème</sup> Rapport national
    - 3<sup>ème</sup> Rapport national
  - Convention sur le changement climatique
    - 1<sup>er</sup> Rapport national
    - 2<sup>ème</sup> Rapport national, en préparation
- Documents du PNUD
  - Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF)
  - Programme de Partenariat Pays (CPAP)
  - Cadre de résultats stratégiques (SRF)

Ces différents plans et programmes sont mis en œuvre à travers un ensemble important de projets exécutés et/ou en cours dont une liste non exhaustive est portée en annexe 7.

Ces projets comportent tous des composantes en matière de renforcement des capacités dans les domaines de l'environnement et du développement durable par notamment les actions de :

- formations,
- d'équipements,
- d'organisation de voyages d'échanges,
- d'installation d'infrastructures,
- d'information et de sensibilisation/participation du public
- d'éducation environnementale,
- de recherches et études sur l'amélioration des connaissances des ressources naturelles,
- de formation et d'appui divers aux structures techniques nationales et déconcentrées.
- Cadres de concertation Etat/Partenaires

## **5.2. INVENTAIRE DES LOIS ET REGLEMENTS**

### **5.2.1. Documents législatifs, réglementaires et juridiques**

Le dispositif juridique national distingue d'une part la réglementation générale portée sur les textes globaux et d'autre part la réglementation sectorielle, beaucoup plus thématique et portée sur les différents secteurs dont celui de la protection/conservation de l'environnement naturel.

En conséquence, le dispositif instrumental et juridique est important, constitué de plus de 300 textes et de près de 40 conventions et accords internationaux signés et ratifiés par le pays. Aussi, seuls les textes présentant des liens directs avec l'environnement et la gestion des ressources naturelles sont portés.

#### **Loi fondamentale**

- Constitution du 9 août 1999

#### **Textes législatifs : Lois et Ordonnances**

- Loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger
- Loi cadre 2004-048 relative à l'élevage ;
- Loi 2002-012 du 11 juin 2002 déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des régions, des départements et des communes
- Loi 2002-013 du 11 juin 2002 portant transfert des compétences aux région
- Loi 2002 instituant la normalisation, la certification et l'accréditation au Niger ;
- Loi 98-007 du 29 avril 1998 portant régime de la chasse et de la protection de la faune
- Loi 98-11 du 07/05/1998 portant création d'un établissement public à caractère administratif dénommé " centre national de radio protection " ;
- Loi 98-042 du 07 décembre portant Régime de la pêche
- Loi cadre n° 98-56 du 29 décembre 1998 relative à la gestion de l'environnement ;
- Loi 97-024 du 08 juillet 1997 portant approbation du Programme de Relance Economique (PRE) 1997
- Loi 74- 7 du 4 mars 1974 portant Code Forestier
- Ordonnance 86-15 du 03 avril 1986 relative au commerce des cuirs et peaux ;
- Ordonnance 86-16 du 03 avril 1986 relative au commerce du bétail et de la viande ;
- Ordonnance 92-035 du 19 août 1992 portant approbation de la politique nationale de la population
- Ordonnance 92-30 du 8 juillet 1992 portant sur les principes directeurs pour une politique de développement rural pour le Niger, 1992

- Ordonnance 92-44 du 23 août 1992 instituant la législation phytosanitaire au Niger ;
- Ordonnance 93 – 15 du 2 mars 2005 portant principes d'orientation du code rural ;
- Ordonnance 93-014 du 2 mars 1993 modifiée par la loi 98-041 du 17 décembre 1998 portant régime de l'eau 1998
- Ordonnance 93-028 du 30 mars 1993 portant Statut de la chefferie traditionnelle du Niger et son décret d'application n°93-085/PM/MI du 15 avril 1993 ;
- Ordonnance 96-024 du 30 mai 1996 portant sur les systèmes financiers décentralisés 1996
- Ordonnance 96-067 du 09 novembre 1996 portant Régime des Coopératives rurales ;
- Ordonnance 96-08 du 21 mars 1996 relative à la protection des végétaux et son décret d'application 96-68/PCSN/MDRH/E du 21 mars 1996
- Ordonnance 96-39 du 29/06/1996 instituant un code du travail ;
- Ordonnance 97-001 du 10 janvier 1997, portant institutionnalisation des études d'impact sur l'environnement ;
- Ordonnance 97-002 du 10 janvier 1997 portant législation pharmaceutique et son décret d'application 97-301/PRN/MSP du 06 Août 1997.

### **Textes réglementaires et juridiques**

- Décret 2000 - 398/PRN/ME/LCD déterminant les activités, travaux et documents de planification assujettis aux études d'impacts sur l'environnement ;
- Décret 2000-281/PRN/PM du 04 août 2000 portant sur la stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire (SOSA),
- Décret 2002/042/PRN du 12 mars 2002 portant adoption du Document cadre pour la relance du secteur de l'élevage au Niger
- Décret 416/PRN/MEF/P du 9 novembre 1996 sur les systèmes financiers décentralisés
- Décret 68 - 22/MPT du 31 janvier 1968 fixant les modalités d'application des disposition de l'article 3 de la loi 68 - 2 du 26 janvier 1968 portant institution physique ou chimique de minerais d'uranium et substances connexes au Niger ;
- Décret 71-98/PRN/MER du 19 juin 1971 portant réglementation de la police sanitaire des animaux domestiques ;
- Décret 86 – 40 PCMS/MCI/T/MRA/MI du 3 avril 1986 portant modalité d'application de l'ordonnance relative au commerce des cuirs et peaux ;
- Décret 86-41 PCMS/MCI/T/MRA du 3 avril 1986 portant modalités d'application de l'ordonnance portant commerce du bétail et de la viande ;
- Décret 87 – 77/PCMS/MI du 18 juin 1987 réglementant la circulation et le droit au pâturage du bétail dans les zones de cultures ;
- Décret 89-74/PCMS/MAG/E du 7 Avril 1989 portant modalités d'application de l'ordonnance sur le régime des organismes ruraux à caractère coopératif et mutualiste ;
- Décret 92 - 289/PM/MME/IA du 16 septembre 1992 précisant les conditions d'applications de l'ordonnance 92 - 45 du 16 septembre 1992 portant code pétrolier ;
- Décret 93 - 44/PM/MME/A du 12 Mars 1993 fixant les modalités d'application de la loi minière ;
- Décret 95 - 81/PM du 31 mai 1995 portant création d'un comité national du système d'alerte précoce et de gestion des catastrophes ;
- Décret 96 - 68/PCSN/MDRH/E du 21 mars 1996 portant application de l'ordonnance 96/8 du 21/3/1996 relative à la protection des végétaux ;
- Décret 96-004 du 9 janvier 1996 du Premier Ministre portant création, attributions et organisation du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) - modifié par Décret N° 2000-272/PRN/PM du 04 août 2000
- Décret 97 - 252/PRN/MME du 10 juillet 1997 portant création d'un comité technique consultatif pour la radioprotection et les techniques nucléaires ;
- Décret 97 – 367 /PRN/MAG/EL du 2 octobre 1997 déterminant les modalités d'application de l'ordonnance 93 – 14 du 2 mars 1993 portant régime de l'eau
- Décret 97 - 367/PRN/MAG/EL du 2/10/1997 déterminant les modalités d'inscription des droits fonciers ou dossier rural ;

- Décret 97/301 du 6/8/1997 fixant les modalités d'application de l'ordonnance 97/2 du 10/1/1997 portant législation pharmaceutique ;
- Décret 97-006 /PRN/MAG/E du 10 janvier 1997 portant modalités de mise en valeur des ressources naturelles rurales
- Décret 97-007 fixant le statut des terroirs d'attache des pasteurs ;
- Décret 97-008 /PRN/MAG/E du 10 janvier 1997 portant organisation, attributions et fonctionnement des institutions chargées de l'application des principes d'orientation du Code Rural;
- Décret 97-130/PRN/MC du 17 mars 1997 portant politique nationale de promotion du secteur privé
- Décret 98 - 107 du 12 mai 1998 relatif à l'hygiène alimentaire ;
- Décret 98 - 295/PRN/MH/E du 29/10/1998 déterminant les modalités d'application de la loi 98/07 du 29 Avril 1998 portant régime de la chasse et de la protection de la faune ;
- Décret 98-295/PRN/MH/E du 29 octobre 1998 portant application de la loi n°98-007 du 29 avril 1998 sur le régime de la chasse et de la protection de la faune
- Décret 99 - 432/PCRN/MSP du 1<sup>er</sup> novembre 1999 portant protection contre les dangers des rayonnements ionisants ;
- Décret 99 - 433 du 1<sup>er</sup> novembre 1999 fixant la structure, la composition et le fonctionnement de la police sanitaire.
- Décret 99-531/PCRN du 21 décembre 1999 portant sur la stratégie de croissance agricole durable 1999
  
- Arrêté 007/MAG/EL/DPV du 14 janvier 1997 portant création d'une commission interministérielle chargée de l'élaboration et du suivi de profil national de gestion des produits chimiques au Niger
- Arrêté 054/CNEDD/SE du 7 juillet 1997 portant création de la Commission nationale sur les changements et variabilités climatiques
- Arrêté 93/PM/CNEDD du 05 novembre 1997 portant création, composition et attribution de la Commission technique sur le financement du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
- Arrêté 18/PM/SE/CNEDD du 25 avril 2002 portant création, composition et attribution de la Commission technique Energie et développement durable
- Arrêté 45/PM/SE/CNEDD du 23 avril 2004 portant création, composition et attribution de la Commission technique sur le programme Eau et développement durable
- Arrêté 46/PM/SE/CNEDD du 23 avril 2004 portant création, composition et attribution de la Commission technique sur la diversité biologique
- Arrêté 54/CNEDD/SE du 21 juillet 1997 portant création de la Commission nationale sur la lutte contre la désertification
- Arrêté 092/MAG/EL/DPV du 8 juillet 1999 fixant la liste des produits phytopharmaceutiques interdits au Niger
- Arrêté 10/MAG/EL/DPV du 10 juillet 2000 portant création du Comité national de gestion des pesticides
- Arrêté 180/MSP/DPHL/PT du 27 août 1999 définissant les conditions d'octroi d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) d'un Médicament Traditionnel Amélioré (MTA).
- Arrêté 230/MSP/DPHL du 24 août 1998, portant liste des plantes médicinales du Niger modifié et complété par l'arrêté n° 0045/MSP/LCE/DGPHL/PT du 10 mars 2003 ;
- Arrêté 28/MAG/EL/DPV du 2 mars 1998 fixant les conditions d'attributions de licence d'importation et de l'agrément requis pour l'emploi et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dangereux
- Arrêté 33/MSP/MEN/R/MDR/E/MI/MCCJ/S du 05 mars 1993, portant création de la cellule interministérielle de coordination de la recherche dans le domaine de la médecine et pharmacopée traditionnelle ;
- Arrêté 335/MAG/EL/DPV du 16 décembre 1996 fixant les conditions de délivrance et d'emploi en agriculture des produits phytopharmaceutiques dangereux



- Arrêté 338/MAG/EL/DPV du 16 décembre 1996 fixant les conditions d'utilisation en agriculture des fumigants
- Arrêté 36/MAG/EL/DPV du 16 décembre 1996 fixant les conditions d'étiquetage, d'emballage et de notices techniques des produits phytosanitaires et autorisations provisoires de vente ou homologation
- Arrêté 45/MSP/DPHL du 23 février 1999, déterminant les éléments constitutifs de la demande d'autorisation d'exercice de la Médecine et Pharmacopée Traditionnelles ;
- Arrêté 97/MSP/DPHL du 3 Avril 1997, déterminant les conditions d'agrément d'une herboristerie ;

### **5.2.2. Accords, Décisions, Résolutions, Protocoles, et Conventions**

- Accord d'Abuja sur la lutte contre la désertification, signé le 15 janvier 1990 entre le Niger et le Nigeria
- Accord de fourniture d'électricité à partir du barrage de Kainji au Nigeria, janvier 1972 entre le Niger et le Nigeria
- Accord de Maiduguri sur le partage équitable des eaux dans les bassins fluviaux partagées entre le Niger et le Nigeria, signé le 18 juillet 1990 et amendé à Sokoto le 5 octobre 1998
- Accord portant réglementation commune sur la faune et la flore signé le 3 décembre 1977 à Enugu (Nigeria) entre les États membres de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT)
- Accord portant réglementation commune sur la faune et la flore, signé le 3 décembre 1977 et ratifié le 7 juillet 1980
- Accord relatif à la création de comités bilatéraux entre le Niger et le Nigeria
- Accord relatif à la lutte contre les ennemis de culture entre le Niger et le Nigeria
- Accord sur la lutte contre le braconnage entre le Niger, le Burkina Faso et le Bénin
- Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides PNUE/FAO (1985) ;
- Directives de Londres applicables aux produits chimiques qui font l'objet d'échanges commerciaux au niveau international (1987)
- Décision A/DEC du 5/10/98, Abuja, relative à la transhumance entre les Etats de la CEDEAO
- Rel. C/Reg. du 3/01/03 relative à la mise en œuvre de la réglementation sur la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO
- Protocole d'accord sur la transhumance transfrontalière entre le Burkina Faso et le Niger et la Convention zoo sanitaire adoptés en Conseil des ministres du 14 novembre 2003
- Résolution n° 3 R/28/CM/92 relative à la campagne agropastorale
- Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques Protocole de Kyoto sur les changements climatiques ;
- Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, 1976;
- Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), signée le 11 juin 1992 et ratifiée le 25 juillet 1995
- Convention d'Alger du 15 septembre 1968 relative à la Conservation de la nature et des ressources naturelles, convention amendée et ratifiée le 15 mai 2006 ;
- Convention de 1973 portant création du comité permanent inter état de lutte contre la désertification dans Sahel (CILSS),
- Convention de Bamako sur l'interdiction d'importation des déchets dangereux en Afrique et le contrôle de leurs mouvements transfrontières, adoptée à Bamako le 30 janvier 1991, ratifiée par le Niger par Ordonnance 96-046 du 27 juillet 1996.
- Convention de Ramsar du 11 février 1971 relative aux zones humides.
- Convention de Rotterdam sur le consentement en connaissance de cause (PIC) applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international adoptée en 1998, ratifiée le 22 avril 2005 ;
- Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP), , signée en octobre 2001 et ratifiée en 2004 ;

- Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification particulièrement en Afrique (CCD), signée le 14 octobre 1994 et ratifiée le 19 janvier 1996 ;
- Convention internationale sur la protection des végétaux signée à Rome le 6 décembre 1951 et ratifiée le 4 juin 1985 ;
- Convention phytosanitaire pour l’Afrique au sud du Sahara signée le 29 juillet 1954 et ratifiée et élargie par la Convention phytosanitaire pour l’Afrique signée à Kinshasa le 13 septembre 1967 et ratifiée le 25 avril 1968 ;
- Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage autrement désignée « Convention de Bonn » signée le 23 juin 1979 et ratifiée le 4 juin 1985 ;
- Convention sur la diversité biologique (CBD), signée le 11 juin 1992 et ratifiée le 25 juillet 1995 ;
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction dite « CITES », signée à Washington le 6 mars 1975 et ratifiée le 8 septembre 1975 .

### 5.3. INVENTAIRE ET LOCALISATION DES SITES WEB

Structures	Sites Web	Email
<b>Primature/Gouvernement</b>	niger-progres.com	
<b>Assemblée nationale</b>	assemblee.ne	--
<b>CNEDD</b>	cnedd.net biodiv.org/ bch-cdb.naturalscience.be/niger/ner-fra/ Site national CHM, en construction	biocnedd@intnet.ne
<b>DFPP</b>	Site national BCH, en construction	faune@intnet.ne
<b>DE</b>	--	direnv@intnet.ne
<b>DRE</b>	--	dregef@intnet.ne
<b>DDA (DCV)</b>	--	pintrant@intnet.ne
<b>DRA (DPA/PF)</b>	--	<a href="mailto:mramra@intnet.ne">mramra@intnet.ne</a> <a href="mailto:sscdsimb@intnet.ne">sscdsimb@intnet.ne</a>
<b>DMN</b>	meteo-niger.net (en cours)	dmn@intnet.ne
<b>DPV</b>	--	dpv@intnet.ne
<b>ABN</b>	abn.ne	--
<b>UAM</b>	universite.ne refer.ne	cresa@intnet.ne
<b>INRAN</b>	--	inran@intnet.ne
<b>IRD</b>	ired.ne	--
<b>Agrhymet</b>	agrhymet.ne	--
<b>ACMAD</b>	acmad.ne	--
<b>ILRI</b>	ilri.cgiar.org f cgiar.org/ilri	--
<b>ICRISAT</b>	icrisat.org ilri.cgiar.org f cgiar.org/ilri	--

## 6. ANALYSE DES QUESTIONS RELATIVES AU DEVELOPPEMENT DU RENFORCEMENT DES CAPACITES

### 6.1. RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

L’examen des initiatives développées dénote de l’étendue et de l’importance des efforts du pays à mettre en œuvre les conventions signées et/ou ratifiées, mais aussi à assurer son développement.

En effet, pour mettre en œuvre les différentes conventions ainsi que les accords et protocoles, le pays doit faire face à de nouvelles demandes beaucoup plus complexes notamment sur le plan scientifique, institutionnel et législatif. Cette mise en œuvre des conventions apparaît de prime abord comme un

nouveau questionnement sur les concepts, les options et les approches de développement, les choix techniques et technologiques. Elle offre cependant de nouvelles opportunités au pays pour asseoir des bases durables de son développement.

Dans ces perspectives, le Niger a élaboré et adopté des documents cadres d'orientations politiques en matière de développement dont principalement la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) et la Stratégie de Développement Rural (SDR), deux documents cadres de référence des interventions dans le domaine économique et social.

Le programme de renforcement des capacités envisagé dans le cadre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté comprend la bonne gouvernance/décentralisation (politique, administrative, économique, locale), le dialogue entre l'Etat et le secteur privé, et le renforcement des capacités de l'Etat à mettre en œuvre et suivre la SRP.

Des analyses effectuées, le pays a véritablement amorcé des voies et moyens nécessaires à la bonne gouvernance par notamment une communalisation intégrale soutenue par un important dispositif institutionnel et juridique. En outre, le pays a mis en place des cadres de consultation et de concertation avec le secteur privé et la société civile.

Malgré ce dispositif juridico-institutionnel, l'exercice de la bonne gouvernance et de la co-gestion, est confronté à plusieurs contraintes: insuffisances des ressources humaines, financières et matérielles ; méconnaissance des textes, absence de cadres locaux de développement. Il en est de même pour les cadres de consultation et de concertation particulièrement avec la société civile (Organisations non gouvernementales, organisations locales de développement) dont les actions sont bien souvent insuffisamment coordonnées et harmonisées.

Dans ces contextes, il s'en est suivi dans le secteur rural une régression de la productivité des systèmes de production, un accroissement de la compétition pour l'accès aux ressources naturelles, une exploitation « minière » des ressources naturelles avec pour conséquences la dégradation de l'environnement, une faible réponse des organisations professionnelles à jouer pleinement leur rôle face au désengagement de l'Etat.

La Stratégie de Développement Rural, justifiée a aussi retenu trois axes stratégiques à savoir : 1) Favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural, 2) Prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles pour sécuriser les conditions de vie des populations et 3) Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural.

S'agissant plus particulièrement du troisième axe stratégique, il est envisagé : le renforcement des systèmes d'information sur le secteur rural - le renforcement de la participation et de la coordination institutionnelle entre tous les acteurs dans le cadre de la mise en œuvre de la SDR - et l'amélioration des capacités des administrations impliquées dans la mise en œuvre de cette stratégie.

Bien que les initiatives développées soient nombreuses, il convient de noter les insuffisances qui inhibent les efforts importants réalisés. Ces insuffisances se rapportent principalement aux éléments suivants :

- faible connaissance des ressources naturelles et de leur dynamique
- faiblesse des mécanismes de suivi et de surveillance
- cadres juridiques relatifs à la gestion des informations faiblement élaborés
- cadres de concertation et de consultation peu fonctionnels
- Dispositif juridique insuffisamment connu et appliqué
- insuffisance des connaissances et des expertises pour se conformer aux dispositions des conventions

- approches de développement non suffisamment maîtrisées
- faible développement de partenariat entre les acteurs
- insuffisance en ressources humaines, financières et matérielles.

Les évaluations antérieures conduites dans le cadre de la Stratégie de Développement Rural font en effet ressortir le déficit de gouvernance, la faible implication des populations rurales et des opérateurs dans les mécanismes de prise de décisions et leur mise en œuvre, le faible accès à l'information, les faibles capacités d'organisation pour la gestion sont les principaux facteurs qui entravent le développement du secteur.

Aussi, il convient de renforcer les capacités des acteurs ruraux d'une part et d'autre part d'améliorer la gestion du secteur rural. Les lignes d'intervention prioritaires retenues pour ce faire sont :

- *Promouvoir le renforcement des organisations rurales* en accroissant la représentativité des organisations rurales, en renforçant les capacités et le niveau des structurations des organisations rurales, en développant des activités et des services aux bénéficiaires des organisations rurales et en améliorant la participation des femmes et des jeunes aux organisations rurales
- *Développer l'accès des acteurs du secteur rural à l'information et à la formation* en améliorant le niveau de formation des acteurs ruraux, en renforçant les capacités de l'encadrement et informant mieux les acteurs ruraux
- *Renforcer les systèmes d'information sur le secteur rural* eu égard à la vétusté des données de base, à la dispersion des efforts et au manque d'harmonisation des méthodologies de collecte et de traitement des données. Il est attendu que la production d'information dans le secteur rural soit développée et rationalisée ; les informations produites sont améliorées et correspondent davantage aux besoins des utilisateurs et qu'un réseau de diffusion des informations sur le secteur rural est développé.
- *Renforcer la participation et la coordination institutionnelle entre tous les acteurs dans le cadre de la mise en œuvre de la SDR* en raison des insuffisances de la coordination institutionnelle et de la concertation. Il est escompté la coordination impliquant tous les acteurs est fonctionnelle au niveau national, régional et local, la planification des actions de développement dans le secteur rural, le suivi et l'évaluation des interventions menées dans le cadre de la SDR
- *Améliorer les capacités des administrations impliquées dans la mise en œuvre de la SDR* par une approche participative intégrant la décentralisation et la déconcentration pour améliorer l'efficacité des administrations en charge du secteur rural et rendre opérationnelle la coordination entre les différents pouvoirs publics.

## **6.2. DEVELOPPEMENT DU RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR L'ENVIRONNEMENT**

Au plan spécifiquement environnemental, les orientations politiques et stratégiques sont données par le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable et ses programmes prioritaires dont la Stratégie Nationale et le Plan d'Action en matière de Diversité Biologique (SNPA/DB), le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PAN/LCD-GRN), la Stratégie Nationale et le Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatiques et le Programme de développement des capacités en environnement. Ce dernier comprend trois composantes : l'appui institutionnel, l'information, l'éducation et la communication environnementale, le suivi de l'environnement et le système d'information environnemental.

Il ressort que des initiatives sont développées dans le cadre de chacune de ces composantes. Cependant, elles sont peu coordonnées et insuffisamment harmonisées, sectorielles et fragmentaires. Les faibles capacités en ressources humaines, matérielles et financières des structures en charge de

l'environnement, les faibles capacités institutionnelles des acteurs techniques et l'absence de véritables politiques en matière de système d'information environnementale sont les principaux facteurs inhibiteurs des effets des initiatives jusque-là développées particulièrement en ce qui concerne la mise en œuvre des Conventions et des Stratégies nationales y afférentes.

Les résultats des diagnostics élaborés lors de la définition des orientations politiques afférentes aux Conventions explicitent davantage les insuffisances constatées. C'est ainsi que les contraintes et les lacunes liées à la gestion de la diversité biologique identifiées portent sur:

- l'insuffisance de la connaissance de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs;
- l'insuffisance de programmes et projets spécifiques liés à la biodiversité ;
- la faible application des textes régissant la diversité biologique;
- l'existence d'une multitude de textes
- l'implication insuffisante des populations dans la gestion de la diversité biologique ;
- l'insuffisance des actions de sensibilisation, d'information et de formation ;
- la faible prise en compte de la biodiversité dans la conception et la mise en œuvre des actions de développement.

Parmi ces contraintes, les plus importantes demeurent encore les faiblesses liées à l'acquisition des connaissances, celles liées au cadre institutionnel et juridique et enfin celles se rapportant à la formation, l'information et la sensibilisation. Ces insuffisances telles que portées dans le document de la SNP/DB sont :

- **Au plan de l'acquisition des connaissances** : biologie des espèces, impacts socio-économiques de la dégradation des ressources biologiques, dynamique des espèces menacées, constitution d'herbier
- **Au plan institutionnel et juridique** : implication des niveaux décentralisés, processus de planification, conflits de compétence, multiplicité de textes, absence de programmes spécifiques
- **Au plan de la formation, l'information et la sensibilisation** : dimensions de la biodiversité non prises en compte, faible prise en compte dans les programmes scolaires, éducation environnementale peu développée.

Dans le cadre des évaluations effectuées pour l'élaboration du Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PAN/LCD), les diagnostics en matière des capacités à renforcer révèlent des insuffisances tant aux plans techniques, technologiques, institutionnels, juridiques, financiers que des approches et de connaissances sur les ressources. Les insuffisances, les plus importantes sont:

- la faiblesse dans la formulation de dossiers de projets ;
- les difficultés de mobilisation de ressources financières ;
- l'insuffisance des ressources financières et l'utilisation inefficace des ressources disponibles ;
- la faible participation des communautés et du secteur privé ;
- l'insuffisance de textes complémentaires devant permettre l'application des lois ;
- la faible concertation entre les structures ;
- la persistance des approches sectorielles dans la mise en œuvre des projets ;
- le faible développement de partenariat ;
- l'insuffisance dans la prise en compte des impacts environnementaux ;
- la faible promotion de techniques et de technologies appropriées de lutte contre la désertification ;
- la méconnaissance des phénomènes liés à la désertification et de leur dynamique ;
- l'inadéquation du dispositif Recherche/Formation/Vulgarisation/développement.

En ce qui concerne la Stratégie Nationale et le Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatiques, les insuffisances en matière de renforcement des capacités pour sa mise en œuvre efficace sont:

- les faibles capacités en ressources humaines, financières et matérielles ;
- la faible développement de partenariat entre les acteurs,
- les mécanismes de prévisions climatiques et hydrologiques insuffisamment élaborés ;
- les cadres juridiques relatifs à la gestion des informations faiblement élaborés ;
- le dispositif juridique insuffisamment élaboré ;
- la faible mobilisation de ressources financières ;
- le faible développement de partenariat et de collaboration ;
- la faible diffusion des informations ;
- l'insuffisance des actions de sensibilisation, d'information et de formation ;
- l'absence de bases de données sur les GES.

Nonobstant ces insuffisances, le bilan des initiatives en matière de renforcement des capacités fait ressortir les observations ci-après et qui sont développées en prenant en compte les directives du Programme Mondial de renforcement des Capacités dans le cadre des Conventions.

En ce qui concerne la Convention sur la Diversité Biologique, on peut noter :

- l'élaboration et l'adoption d'un document de planification dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique ;
- la création de plusieurs aires protégées de conservation *in situ* de la diversité biologique ;
- l'existence de laboratoires de conservation *in situ* de la diversité biologique ;
- l'existence de programmes d'éducation et de formation scientifique et technique ;
- l'existence de dispositions d'évaluation de l'impact des programmes et des politiques ;
- l'existence de mesures en vue de réglementer l'accès aux ressources génétiques ;
- les mécanismes d'échange en place en vue d'encourager et de faciliter la coopération scientifique et technique: protocoles entre institutions étatiques, entre institutions étatiques et de recherche, entre institutions de recherche ;
- les efforts en matière de formation sur le mécanisme financier de la Convention ;
- les études sur les composantes importantes de la biodiversité ;
- les dispositions juridiques en matière de préservation des connaissances, innovations, us, coutumes ainsi que des études sur les conditions de brevetabilité ;
- les efforts de sensibilisation/information sur l'importance de la préservation de la diversité biologique et les mesures nécessaires à cet effet ;
- les efforts en cours pour réglementer l'utilisation des organismes vivants modifiés qui sont le produit de biotechnologies ;
- l'élaboration d'un Programme national de biosécurité à l'échelle sous régionale (CILSS) et régionale (CEDEAO).

En ce qui concerne la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), on peut retenir :

- l'adoption d'une Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de changements climatiques ;
- la réalisation d'études sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques ;
- l'élaboration de communications nationales ;
- l'inventaire des gaz à effet de serre;
- les actions de sensibilisation/information sur des mesures d'adaptation aux changements climatiques.

Pour ce qui est de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification, on note :

- les actions de sensibilisation/information/formation ;
- la promotion de techniques et de technologies écologiquement, économiquement et socialement acceptables ;
- la mise en place graduelle de mécanismes de collecte, analyse et échange de l'information
- la conduite d'actions de Recherche-développement ;
- la mise en œuvre de programmes conjoints de recherche ;
- la mise en place d'un cadre participatif impliquant les sociétés civiles, les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires de base ;
- la formation et technologies pour l'utilisation d'énergie de substitution et leur promotion ;
- la mise en place d'une structure d'Alerte précoce et planification avancée pour les périodes de variations climatiques défavorables ;
- la mise en place de cadres de Coopération technique et scientifique.

## **7. CADRE D'ELABORATION DE L'ANCR ET DU PLAN D'ACTION**

### **7.1. ENSEIGNEMENTS TIRES POUR L'ELABORATION DE L'ANCR ET DE SON PLAN D'ACTION**

L'examen des initiatives de renforcement des capacités antérieures et en cours aussi bien dans le cadre des Conventions post Rio et des AEMs que dans le cadre de la mise en œuvre de politiques et des stratégies relève plusieurs insuffisances principalement liées aux aspects suivants :

- la définition des politiques et de stratégies harmonisées et prenant en compte les dimensions et les objectifs de développement durable ;
- les cadres institutionnels et juridiques peu adaptés caractérisés principalement par une faible intégration et une insuffisance de coordination ;
- la mobilisation des ressources financières ainsi que des équipements techniques et logistiques et la mise en place d'infrastructures appropriées ;
- le potentiel en ressources humaines ;
- la recherche-développement, peu dynamique, caractérisée par l'insuffisance d'approches peu incitatives et novatrices , par la faiblesse des techniques et des technologies de valorisation tant des ressources naturelles que des savoirs locaux et par une faible capitalisation des expériences réussies ;
- la gouvernance locale caractérisée entre autres par une faible participation des populations, par l'absence de véritables politiques de cogestion et par l'insuffisance des actions d'éducation de sensibilisation/information susceptibles de changer positivement les comportements individuels et collectifs ;
- la connaissance des ressources naturelles, de leur état et de leur dynamique ;
- le suivi et la surveillance de l'environnement et des ressources naturelles;
- les mécanismes d'échanges d'information caractérisés par une faible collaboration entre les différents systèmes d'information en place.

Malgré ces insuffisances, il convient de noter que plusieurs actions de renforcement des capacités fort louables ont été développées. Ces efforts ont permis au Niger de remplir ses engagements portant sur la mise en œuvre des principales conventions environnementales, de leurs accords et protocoles.

En raison principalement du contexte économique fort défavorable, il demeure que les principales institutions nationales directement impliquées dans le renforcement des capacités dans les domaines de la gestion de l'environnement et de la promotion du développement durable (le CNEDD, les ministères techniques : MHE/LCD, MDA, MRA et MDC, les ONGs et les associations socioprofessionnelles), souffrent particulièrement d'une insuffisance des moyens matériels , financiers et humains leur permettant de valoriser au mieux les acquis antérieurs.

C'est pourquoi les défis majeurs pour un renforcement des capacités approprié dans le cadre de la gestion de l'environnement et du développement durable au Niger, se situent tant dans la disponibilité en quantité et en qualité des moyens matériels, techniques et des ressources humaines allouées à ce secteur. Malgré les efforts déployés par l'Etat, le principal employeur des cadres dévolus à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, force est de constater que les capacités humaines et institutionnelles demeurent largement en dessous des besoins réels du secteur du développement rural. Selon les DAAF des cinq ministères-clefs directement en charge du développement du secteur rural, l'administration centrale, les services déconcentrés et/ou décentralisés sont peu performants.

Cette situation s'explique entre autres par l'insuffisance des ressources financières et matérielles des structures étatiques corroborée entre autres par le manque d'un plan de formation continue et de gestion de carrière et l'insuffisance d'opportunités pour la sensibilisation et l'information des populations dont l'accès à l'éducation environnementale est fort limitée. Au niveau des institutions de formation et de recherche tant nationales que sous-régionales, les constats qui se dégagent sont la faible prise en compte des questions environnementales dans les curricula de formation, l'absence d'un réseau de centre d'excellence régionaux pour la science et la gestion environnementale, les faibles capacités sous-régionales de collecte, d'analyse, de partage et de dissémination des données scientifiques et environnementales.

C'est pourquoi l'élaboration de l'ANCR et son Plan d'Action suivie de sa mise en œuvre constituent une opportunité pour le Niger de renforcer les capacités institutionnelles des différents acteurs pertinents, de développer les capacités des ressources humaines et de créer un partenariat avec les autres intervenants en vue de la mobilisation des ressources suffisantes nécessaires à l'amélioration de la gestion de l'environnement global et au développement durable.

## **7.2. LIENS DE L'ANCR AVEC LES PRIORITES NATIONALES : *Plans, Programmes, Stratégies, Politiques***

L'ANCR présente des liens forts avec les priorités nationales notamment en matière d'environnement et de développement durable. C'est ainsi que les perspectives envisagées dans le cadre de l'ANCR doivent faciliter la mise en œuvre efficace et efficiente des trois programmes prioritaires issus de Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable : Stratégie Nationale et le Plan d'Action en matière de Diversité Biologique (SNPA/DB), Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PAN/LCD-GRN), Stratégie Nationale et le Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatiques.

En effet, l'ANCR développe et propose des solutions aux principales insuffisances constatées dans la mise en œuvre de ces programmes en matière de renforcement des capacités. Il est ainsi pris en compte la nécessité de développer et de renforcer les capacités en vue de l'amélioration des connaissances de l'environnement et des ressources naturelles :

- par l'intégration des questions liées à l'environnement dans la définition et l'élaboration des politiques de développement,
- favoriser l'application de textes législatifs plus incitatifs,
- accroître la participation des communautés aux prises de décisions,
- développer de nouveaux comportements en faveur d'une gestion durable de l'environnement,
- développer les aptitudes pour une meilleure formulation des dossiers,
- promouvoir des techniques et mécanismes de mobilisation des ressources humaines, de promouvoir de nouvelles techniques, technologies et approches novatrices,
- développer le partenariat et la mise en place de cadres d'échanges et de diffusion d'informations,
- et mettre en place de dispositifs de suivi et de surveillance, ...

C'est ainsi que s'agissant de la SN/PA sur la diversité biologique, les axes stratégiques du renforcement des capacités englobent entre autres le renforcement des capacités institutionnelles des



acteurs en vue d'une gestion rationnelle de la diversité biologique y inclus le renforcement les mécanismes d'évaluation, de surveillance et de suivi de la dynamique de la diversité biologique, le renforcement capacités des structures chargées d'évaluation et de surveillance de la Diversité Biologique et la mise en place d'un Observatoire National sur la Diversité Biologique; le renforcement des aptitudes des acteurs pertinents impliqués dans le maintien et la sauvegarde des savoirs traditionnels liés à la Diversité Biologique et l'opérationnalisation d'un Système d'Echange et de partage d'Information entre les acteurs au niveau national, régional et international.

En ce qui concerne le PANLCD-GRN, d'autres axes de renforcement des capacités pertinents tels que le renforcement des capacités du réseau national d'observation, de suivi et d'alerte sur les phénomènes de la désertification et de la sécheresse ; la mise en place d'un système adéquat et performant de suivi-évaluation des activités de lutte contre la désertification, de gestion de ressources naturelles et d'atténuation des effets de la sécheresse sont envisagés.

Pour la Stratégie Nationale et le Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatiques, en adéquation avec les objectifs de l'ANCR, la Seconde Communication du Niger sur les changements climatiques, envisage des actions de renforcement des capacités pour l'amélioration de la qualité de celle-ci, qui intègrent la formation de la population à la base, la prise en compte des préoccupations environnementales relatives aux changements climatiques dans le système éducatif du primaire au supérieur, le renforcement des capacités institutionnelles; l'information, sensibilisation et éducation du public. Au niveau institutionnel, la composante renforcement des capacités de la SCN va cibler les ONGs, les institutions de recherche et du secteur privé, les institutions détentrices des données et informations, l'amélioration de la participation des experts nationaux et la synergie dans la mise en œuvre des trois conventions post-Rio.

L'ANCR présente de même des liens avec le Plan d'Action à Moyen Terme en Matière d'Environnement et de Lutte Contre la Désertification (PAMT/E-LCD) notamment avec les sous programmes : appui à la gouvernance locales des ressources naturelles ; préservation de l'environnement ; prévention et gestion des crises environnementales ; renforcement des capacités du dispositif institutionnel public. Plus explicitement, les liens s'établissent à travers des actions de renforcement des capacités en vue de promouvoir la connaissance des ressources des ressources naturelles et des urgences environnementales, d'intensifier des opérations de sensibilisation/information, de réduire les pressions sur les ressources naturelles, de systématiser les études d'impact environnemental et de mettre en place des mécanismes d'atténuation des risques, de doter les structures en moyens adéquats.

En ce qui concerne les liens de l'ANCR avec les orientations nationales, il convient de rappeler que le Niger a élaboré sa Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), document cadre de son développement dans tous les domaines, dont le volet renforcement des capacités vise à améliorer la performance de l'administration et renforcer les capacités de l'Etat à promouvoir le processus participatif dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SRP. C'est ainsi que dans le secteur du développement rural, la Stratégie de Développement Rural (SDR) en cohérence avec la SRP, prévoit parmi les axes stratégiques devant lui permettre d'atteindre ses objectifs, le renforcement des capacités des institutions et des organisations rurales en vue de l'amélioration de la gestion du secteur rural.

Il s'agira donc de renforcer le processus participatif dans la mise en œuvre et le suivi de la SDR et d'assurer une meilleure diffusion de l'information rurale et la réduction de l'analphabétisme et promouvoir le développement de la formation technique et professionnelle.

Ainsi les acteurs pertinents des organisations des producteurs ruraux doivent être renforcés, les institutions consolidées et les organismes intermédiaires capables de faire valoir l'intérêt de ceux qu'ils représentent. En vertu des principes de concertation et de participation, les producteurs et leurs organisations devront être les premiers à pouvoir prendre en main leur développement. Ils devront donc accroître leurs capacités de formulation de proposition, de négociation et de mise en œuvre des actions du développement durable. L'ANCR prend en compte ses besoins des capacités à renforcer.

### 7.3. RECOMMANDATIONS : IDENTIFICATION DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

Pour mettre en œuvre efficacement les Conventions post-Rio, les AEMs, les politiques et stratégies, les capacités qu'il convient de renforcer doivent porter essentiellement sur :

- la mise en place de cadres politiques, stratégiques, institutionnels et législatifs performants ;
- La dotation des acteurs (structures étatiques, société civile) en ressources financières, humaines, matérielles (équipements techniques, scientifiques et logistiques) et en infrastructures ;
- la recherche développement en vue de la promotion de nouvelles approches, méthodes, techniques et technologies de gestion de l'environnement et de valorisation des ressources ;
- la bonne gouvernance pour favoriser la participation des communautés à la cogestion et induire des changements des comportements ;
- la mise en place d'un système de suivi et de surveillance à travers l'amélioration des connaissances de l'environnement et des ressources naturelles et la mise en œuvre de dispositifs appropriés ;
- le développement de mécanismes d'échanges et de diffusion des informations et la mise en réseaux des acteurs.

Ces besoins peuvent constituer les principales composantes d'intervention du futur programme de l'ANCR. Le canevas suggéré ci-dessous propose des actions à conduire par composante.

- **La mise en place de cadres politiques, stratégiques, institutionnels et législatifs performants**
  - mise en place de mécanismes continus de suivi et évaluation des politiques et des stratégies
  - promotion de la coopération sous-régionale à travers l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies communes ;
  - élaboration d'une stratégie nationale et un plan d'action en matière de production et d'élimination des déchets dangereux ;
  - élaboration au niveau décentralisé de politiques et stratégies locales en adéquation avec les orientations nationales (plans de développement communaux)
  - prise en compte de la dimension réduction des risques de catastrophes dans les politiques et programmes de développement et des autres dimensions environnementales ;
  - évaluation des structures et la révision de leurs attributions en vue d'harmoniser et de réduire les conflits de compétence ;
  - mise en place un cadre juridique favorable à la protection des droits des dépositaires des savoirs traditionnels, au maintien et à la préservation des savoirs traditionnels liés à la diversité biologique ;
  - élaboration de textes complémentaires et leur vulgarisation par des canaux appropriés
- **La dotation des acteurs (structures étatiques, société civile) en ressources financières, humaines, matérielles (équipements techniques, scientifiques et logistiques) et en infrastructures**
  - dynamisation du processus de concertation entre le gouvernement et les partenaires techniques et financiers ;
  - développement des relations internationales et des techniques de négociation ;
  - création du fonds pour l'environnement ;
  - identification et mise en œuvre de programmes de formations continues : techniques et technologies d'élimination des déchets dangereux ;
  - identification et mise en œuvre de programmes de formations continues sur les mécanismes d'évaluation, de surveillance et de suivi de la dynamique la diversité biologique ;
  - identification et mise en œuvre de programmes de formations continues sur les approches participatives, organisation et gestion des organisations communautaires ;

- identification et mise en œuvre de programmes de formations continues sur l'inventaire et aménagement des ressources forestières ;
- identification et mise en œuvre de programmes de formations continues sur la gestion de la fertilité de sols et les traitements phytosanitaires ;
- identification et mise en œuvre de programme de formations de longue durée : taxonomie, phytopathologie, biotechnologie, biométrie, ...
- création de centre d'apprentissage et de démonstration de bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles : production animales, végétale, forestière, apicole, piscicole, ... ;
- création d'un centre d'excellence régionale pour la gestion environnementale ;
- identification de nouvelles filières de formation supérieure liées à la gestion de la diversité biologique et à la biosécurité ;
- élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action décennal de formation, de modules de formation et confection de support approprié par les structures étatiques et celles de la société civile ;
- équipement informatiques des administrations publiques nationales et déconcentrées ;
- équipement logistiques des administrations publiques nationales et déconcentrées ;
- mise en place d'infrastructures (bureaux) aux administrations publiques nationales et déconcentrées ;
- mise en place de laboratoires et de centres de documentation spécialisés ;
- **La recherche développement en vue de la promotion de nouvelles approches, méthodes, techniques et technologies de gestion de l'environnement et de valorisation des ressources**
  - mise en place de sites d'expérimentation et de démonstration ;
  - valorisation des opportunités offertes par certaines organisations comme AGRHRYMET ACAMAD ICRISAT IRD ;
  - capitalisation périodique des expériences ;
  - vulgarisation des techniques et technologies en matière de gestion des ressources naturelles ;
  - répertoire des connaissances traditionnelles en matière de gestion des ressources en eau et de gestion des zones humides ;
  - inventaire des techniques et des technologies issues des savoirs locaux.
- **La bonne gouvernance pour favoriser la participation des communautés à la cogestion et induire des changements des comportements**
  - transfert des connaissances et des compétences relatives aux expériences réussies
  - définition commune de règles de gestion des ressources naturelles
  - intensification des actions de sensibilisation information
  - suivi des pressions sur les ressources.
  - formation des élus locaux.
- **La mise en place d'un système de suivi et de surveillance à travers l'amélioration des connaissances de l'environnement et des ressources naturelles et la mise en œuvre de dispositifs appropriés**
  - mise en place de systèmes de collecte, d'analyse et d'archivage de données sur la diversité biologique, la désertification et les changements climatiques ;
  - mise en place de bases de données sur les politiques, les stratégies et, les programmes ;
  - mise en place de bases de données sur les ressources, leurs utilisations et sur les impacts ;
  - mise en place d'un réseau d'observatoires
  - réalisation d'une étude portant sur l'état des lieux des métaux lourds au Niger ;
  - promotion de la connaissance approfondie des ressources et de leur dynamique
  - création et renforcement des administrations chargées des contrôles : phytosanitaires, forestiers, biosécurité, ....
  - promouvoir la connaissance et l'évaluation des urgences environnementales
  - mise en place des mécanismes d'atténuation des crises environnementales
- **Le développement de mécanismes d'échange et de diffusion des informations et la mise en réseaux des acteurs**
  - mise en place d'un processus de concertation entre le gouvernement et la société civile

- Renforcer les actions d'information éducation et communication IEC
- concertation entre acteurs et développement du secteur privé
- mise en place d'un centre opérationnel d'échange d'information
- dynamisation des sites Web
- mise en place de réseaux thématiques d'échanges et de réflexion

## **Bibliographie**

**AUTORITE DU BASSIN DU NIGER. 2003.** Programme-cadre de protection contre l'érosion hydrique et de lutte contre l'ensablement du bassin du fleuve Niger

**CEA/CDSR-AO. 2002.** Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

**CILSS. 2004.** Mise en œuvre des orientations du Sommet de Nouakchott et attentes vis-à-vis de la Présidence en exercice du CILSS

**CNEDD. 2000.** Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière de Changements et variabilité climatiques

**CRA Info. 2003.** Gestion Intégrée des Ressources en eau en Afrique de l'Ouest : acquis et contraintes majeures

**CRA. 2002. PMF.** Evaluation des Formations de Base. Résultats des enquêtes auprès des Diplômés des Employeurs et des Bénéficiaires

**CRA. 2002.** Rapport d'étude sur les besoins en formation des ONGs des pays membres du CILSS au Centre Régional AGRHYMET (CRA)

**CRA. 2004.** The contribution of AGRHYMET to Capacity Building in food security and natural resource management in the Sahel.

**PNUD. 1999.** Renforcement des Capacités de Gestion de l'Environnement : Guide de méthodes optimales

**PNUD. 2005.** Kit pour la préparation de l'ANCR.

**Projet Alerte Précoce et Prévisions des Productions Agricoles. 2002.** (extrait : Centre Régional AGRHYMET) : l'information appropriée et à temps pour la sécurité alimentaire au Sahel-Dossier Ap3a)

**Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique. 2004.** L'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique : un cadre pour la mise en œuvre de la Convention. Décisions de la COP-7 à la CBD. Kuala Lumpur, Malaisie.

## **Annexes**

### **Annexe 1**

Termes de référence de l'étude sur l'évaluation des capacités à renforcer

### **Annexe 2**

Canevas méthodologique relatif aux recherches documentaires

### **Annexe 3**

Personnes ressources et/ou structures rencontrées

### **Annexe 4a**

Guide d'entretien et de collecte des informations

### **Annexe 4b**

Guide d'entretien et de collecte des données

### **Annexe 5**

Canevas d'analyse des deux premiers résultats de l'étude

### **Annexe 6**

Canevas d'analyse des deux seconds résultats

### **Annexe 7**

Illustration de projets intervenant en matière de renforcement des capacités dans les domaines de l'environnement et du développement durable

## **Annexe 1**

### **Termes de référence de l'étude sur l'évaluation des capacités à renforcer**

#### **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Au Niger, dans le cadre de la mise en œuvre des différentes conventions post Rio, notamment les conventions relatives à la lutte contre la désertification, la diversité biologique et aux changements climatiques, le volet renforcement des capacités occupe une place prioritaire. Cette priorité a été davantage marquée dans l'élaboration et/ou l'exécution des plans et stratégies de développement notamment la SDR à travers son axe stratégique n°3 : renforcer les capacités des Institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural et le PNEDD au niveau de sa composante renforcement des capacités. Malgré cette volonté politique, les capacités humaines et institutionnelles demeurent insuffisantes. On note aussi une mauvaise coordination des interventions liée à des conflits de compétences et un manque de moyens permettant aux différents départements ministériels d'exécuter et/ou de coordonner efficacement les actions de développement durable. Cette situation se constate également au niveau des organisations de la société civile et du secteur privé. Aussi, le renforcement des capacités est réalisé non pas sur des besoins réels et prioritaires, mais en fonction des opportunités offertes. La problématique du renforcement des capacités se présente alors sous deux facettes. D'une part, il se pose une panoplie de contraintes et d'autre part, une absence de définition de besoins réels en la matière basée sur les programmes élaborés. Outre ces contraintes, le renforcement des capacités n'a pas fait l'objet d'une évaluation à l'échelle nationale ou au niveau de la mise en œuvre des stratégies et programmes. Les quelques rares évaluations sont faites au niveau de certains projets de développement notamment dans le secteur de la diversité biologique.

C'est pour combler ce vide et appuyer le Niger à renforcer ses capacités à tous les niveaux pour une meilleure mise en œuvre des trois conventions post Rio, qu'il sera mis en œuvre grâce à l'appui financier et technique du PNUD/FEM, le projet ANCR dont l'objectif principal est d'évaluer les capacités nationales à gérer l'environnement mondial.

La présente étude s'inscrit dans le cadre de la deuxième étape du processus d'élaboration de l'ANCR.

#### **OBJECTIFS DE LA CONSULTATION**

Cette étape étant le point de départ des analyses thématiques et transversales, la consultation a donc pour objectif général de faire une analyse de la situation des efforts menés en matière de renforcement des capacités au Niger afin de fournir des informations de base aux prochaines étapes. Les objectifs spécifiques sont entre autres :

- l'analyse des initiatives du renforcement capacités passées et en cours ; évaluer leurs forces, leurs faiblesses et tirer les leçons;
- l'inventaire tous les documents nationaux traitant de la diversité biologique, des changements climatiques et de la dégradation des sols notamment les lois, les politiques, les stratégies, les plans, les programmes et les projets et autres accords multilatéraux considérés comme prioritaires pour le pays ;
- la synthèse des évaluations passées en matière de renforcement des capacités réalisées dans le cadre des projets GEF et des activités habilitantes, des interventions des autres partenaires au développement et de l'Etat;
- l'élaboration d'un rapport contenant toutes ces informations.

#### **RESULTATS ATTENDUS**

Il est attendu de la consultation, un rapport sur l'analyse de la situation des efforts en matière de renforcement des capacités au Niger. Ce rapport comprendra entre autres les éléments suivants :

- un résumé de l'évaluation des initiatives dans le pays, en cours et passées d'état des lieux et de développement du renforcement des capacités dans et en dehors des cadres des conventions;
- des questions relatives au développement du renforcement des capacités issues des travaux antérieurs, en rapport avec le développement durable de façon globale et l'environnement en particulier;

- les leçons tirées prises en compte dans l'état des lieux dans le cadre de l'ANCR et le développement de son Plan d'Action;
- les liens de l'ANCR avec les priorités nationales en matière de développement durable et les objectifs et activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'environnement.

### **TACHES DES CONSULTANTS**

Dans le cadre de cette consultation, les consultants auront à :

- identifier les initiatives de développement du renforcement des capacités passées et en cours ; évaluer leurs forces, leurs faiblesses et tirer les leçons ainsi que proposer comment elles doivent être prises en compte dans le cadre du processus ANCR;
- inventorier tous les documents nationaux traitant de la diversité biologique, des changements climatiques et de la dégradation des sols notamment les lois, les politiques, les stratégies, les plans , les programmes et les projets et autres accords multilatéraux considérés comme prioritaires pour le pays;
- faire ressortir les liens qui existent ou qui pourraient exister entre l'ANCR et les cadres nationaux de référence et autres initiatives en matière d'environnement et de développement durable ainsi qu'avec ;
- faire une synthèse des évaluations passées en matière de renforcement des capacités réalisées dans le cadre des projets GEF et des activités habilitantes, des interventions des autres partenaires au développement et de l'Etat;
- faire des propositions de recommandations.

### **QUALIFICATIONS DES CONSULTANTS**

L'étude sera conduite par une équipe de deux consultants. Les consultants doivent avoir les qualifications suivantes :

- être titulaires d'un diplôme universitaire en sciences ou droit de l'environnement, en sciences sociales ou équivalent ;
- avoir une bonne connaissance des politiques et stratégies nationales en matière d'environnement et de développement
- avoir une bonne connaissance des initiatives menées au Niger en matière de renforcement des capacités;
- avoir une grande capacité d'analyse et de synthèse ;
- avoir une expérience dans le domaine des consultations relativement au développement durable ;
- avoir des capacités à lire l'anglais, et connaître les différentes initiatives de renforcement des capacités de diverses institutions de développement ou organisations serait un atout.

Les consultants doivent être immédiatement disponibles pour démarrer le travail.

### **DUREE DE LA CONSULTATION**

La consultation durera 30 jours ouvrables à compter du jour de la signature du contrat.

### **COUT DE LA CONSULTATION**

Le coût de la consultation sera calculé selon le taux en vigueur au PNUD.

## Annexe 2

## Canevas méthodologique relatif aux recherches documentaires

Résultats attendus	Objectifs spécifiques	Outils et méthodes de collecte des données	Acteurs pertinents
<b>R1</b> : Résumé de l'évaluation des initiatives de renforcement des capacités en cours et passées élaboré	-identifier et répertorier les initiatives de renforcement des capacités passées et en cours -identifier leurs forces, faiblesses et tirer les leçons	-identifier les acteurs clefs disposant des rapports d'études pertinentes sur le renforcement des capacités institutionnelles réalisées dans le domaine de l'environnement et du développement durable -répertorier au sein des structures concernées la documentation pertinente y relative -procéder à leur appréciation critique (atouts, forces, faiblesses et leçons apprises)	-Institutions gouvernementales (CNEDD, Ministères et leurs directions centrales, les projets et les programmes et les institutions de recherche ou universitaires sous tutelle) -les ONG -Secteur Privé -Institutions internationales et sous-régionales scientifiques, de recherche et de développement, -Collectivités locales et les OCB
<b>R2</b> : questions relatives au développement des capacités en vue du développement durable et de la préservation de l'environnement issues des travaux antérieurs répertoriées	-faire l'inventaire de tous les documents nationaux traitant de la diversité biologique, des changements climatiques et de la dégradation des sols (lois, politiques, stratégies, plans ; programmes et projets et autres AEM)	-revue documentaire auprès des acteurs pertinents des textes des lois, des politiques, des stratégies, des plans, programmes, projets et autres AEM portant sur la diversité biologique, les changements climatiques et la dégradation des sols	-Institutions gouvernementales (CNEDD, Ministères et leurs directions centrales, les projets et les programmes et les institutions de recherche ou universitaires sous tutelle) -ONGs -Institutions internationales et sous-régionales scientifiques, de recherche et de développement



**Annexe 3**  
**Personnes ressources et/ou structures rencontrées**

AGRHYMET /CILSS	Dr Atta Sanoussi
Association des Tradi Praticiens du Niger	Yabo Bissala SG
Association Nationale des Exploitants de Bois	Ismael Cissé
Association pour la Redynamisation de l'Elevage au Niger	Bass Moustapha/Chargé de programme
Autorité du Bassin du Niger	Idé Bana et Seyni Seydou
CNEDD	Mme Manou Ai, Mme Zalia, Gousmane, Abdoulaye Issa, Dr Kamayé, Mme Bako Solange
Coopérative d'herboristerie Banituri	Casimir Azandeme
DE	Oumarou Harouna, Sani Maazou, Ibro
DFPP	Talatou Harouna, Abdou Issa, Gado Zaki
Direction Nationale de la Météorologie	Sitta Aissata
Ecole Instrument de Paix (EIP)	Salifou Assane Seiny et Moustapha Maman
Fédération des Coopératives Maraîchers du Niger FCMN NIYYA	Tahirou Amza et Nassirou Talatou
Labocel	Dr Maikano et Dr Baare
NEPAD et PLECO	Zabeirou Tidjani
Organisation des chasseurs	<u>Souley bonkano</u>
Organisation des pêcheurs du Niger	Idrissa Goumeye
Plate forme paysanne	Issaka Siddo Abdoulaye
PLCE, Niger	Younoussa Seybou
PNUD	Bouhari Adamou
PPS/FEM	Bassirou Dan Magaria
Projet Gestion Intégré des eaux en partage Niger-Nigeria	Aboubacar Souley
Projet Opération Acacia	Maisharou Abdou
Réseau pour l'environnement et le développement durable (REDD)	Ibrahim Mohamed
ROSELT	Issoufou Wata
SE/SDR	Boukassim Salifou
SE/SRP	Aboubacar Ali Doungou
Songes	Haidara Mohamed

**Annexe 4a**  
**Guide d'entretien et de collecte des informations**

**Recherche sur les actions de renforcement des capacités au niveau des points focaux des Conventions en ce qui concerne les divers aspects : état des lieux, mise en œuvre et résultats**

**Personnes rencontrées/structures :**

**Présentation de la convention**

Titre de la Convention

Date de signature et de ratification

Description sommaire : objectifs, principes

Organisation au niveau du pays pour le suivi et la mise en œuvre : point focal politique, opérationnel, agence des NU, partenaire de coopération, chef de ligne

Organisation nationale pour la mise en œuvre : structures, attache institutionnelle, membres, fonctionnement

**Actions envisagées en matière de renforcement des capacités**

Intitulés des actions prévues et résumé des objectifs : Programme de renforcement des capacités

Aspects des conventions considérés (voir aspects des conventions)

Aspects de renforcement des capacités

**Evaluation des actions initiées de renforcement des capacités**

Intitulés des actions initiées et résumé des objectifs (chapitres renforcement des capacités)

Domaines ciblés : Voir contenu des conventions à considérer : Diversité biologique, lutte contre la désertification, Changement climatique, lutte contre la pauvreté

Aspects des conventions considérés (voir aspects des conventions)

Aspects de renforcement des capacités

**Constats majeurs**

- appréciation des efforts effectifs par rapport au contenu du document
- identification des acquis/forces, des faiblesses/insuffisances
- Identification des chapitres pris en compte, des chapitres insuffisamment pris en compte, des chapitres non pris en compte
- Besoins/souhaits/Recommandations en matière des capacités à renforcer

**Structures concernées**

Points focaux

Agences des Nations Unies

Chefs de file : partenaires de coopération

## Annexe 4b

### Guide d'entretien et de collecte des données

#### 1. Identification de la structure et de la personne ressource

- a. **Structure :** Nom .....
- Tutelle : .....
- Attributions principales : .....
- Conventions directement gérées ou concernées : .....
- Conventions indirectement gérées ou concernées : .....
- Catégorie : .....
- b. **Personne ressource :** Nom : .....
- Responsabilité/fonction .....

#### 2. Identifier, inventaire et description des initiatives de renforcement des capacités passées et en cours relativement à la mise en œuvre des trois conventions

##### 2.1. Etude – évaluation/diagnostic

###### Etudes réalisées :

###### Titres/intitulés :

- a. ....

###### Année

- a. ....

###### Cadre (voir contenu de l'expression « renforcement des capacités »)

- a. ....

###### Conventions ou documents de politiques ciblées (CDB, UNCCD, CNUCC, SDR, SRP, PNEDD, PAN/LCD, SNPA, Programme national Changement et variabilité climatique, Programme Eau et Développement Durable, Programme national de biosécurité,...)

- a. ....

###### Aspects des Conventions pris en compte (voir contenu des conventions à considérer)

- a. ....

###### Objectifs

- a. ....

###### Groupes cibles

- a. ....

###### Utilisation des résultats (actions concrètes réalisées : dossier de projet, solutions apportées)

- a. ....

###### Commentaires : acquis, insuffisances, souhaits, recommandations

**Annexe 5**  
**Canevas d'analyse des deux premiers résultats de l'étude**

Résultats attendus	Objectifs spécifiques	Méthodes d'analyse
<b>R1 :</b> Résumé de l'évaluation des initiatives de renforcement des capacités en cours et passées élaboré	-analyser les initiatives de renforcement des capacités passées et en cours -évaluer leurs forces, faiblesses et tirer les leçons	L'analyse s'effectuera en tenant compte des paramètres ci-dessous : -nature et appréciation des initiatives - nombre et diversité d'acteurs clef répertoriés et interviewés Pour chaque structure, l'analyse des initiatives dégagera les forces et faiblesses relativement aux aspects qui sont : financement, objectifs quantifiés, objectifs qualitatifs, domaines, durée, ... -nombre de rapports d'études sur le renforcement des capacités analysé -résumé de l'évaluation critique des initiatives de renforcement des capacités élaboré
<b>R2 :</b> Questions relatives au développement des capacités en vue du développement durable et de la préservation de l'environnement issues des travaux antérieurs répertoriés	-Analyse synthétique des documents nationaux traitant de la diversité biologique, des changements climatiques et de la dégradation des sols (lois, politiques, stratégies, plans ; programmes et projets et autres AEM)	-synthèse des textes des lois, des politiques, des stratégies, des plans, programmes, projets et autres AEM portant sur la diversité biologique, les changements climatiques et la dégradation des sols La synthèse va porter sur le nombre et domaines couverts par les textes de lois, les politiques ; les stratégies, les plans, projets et autres AEM relatifs aux 3 conventions post Rio

**Annexe 6**  
**Canevas d'analyse des deux seconds résultats**

Résultats attendus	Objectifs spécifiques	Méthodes d'analyse
<b>R3 :</b> leçons tirées prises en compte dans l'état des lieux dans le cadre de l'ANCR et le développement de son Plan d'Action	-faire la synthèse des évaluations passées des capacités réalisées dans le cadre des projets FEM et des activités habilitantes, des interventions des autres partenaires au développement et de l'Etat	-conduire une analyse comparative des évaluations des capacités passées et ressortir les points saillants devant servir dans l'état des lieux le cadre de l'ANCR et le développement de son Plan d'Action
<b>R4 :</b> liens avec les priorités nationales en matière de développement durable et de l'environnement établis avec les objectifs et activités de renforcement des capacités de l'ANCR	-élaborer un rapport final ressortant les liens entre l'appui de l'ANCR et les priorités nationales en matière de développement durable et de l'environnement	-procéder à une analyse des points de synergie et de convergence entre les priorités nationales en matière de développement durable et de l'environnement et les objectifs et activités envisagées de renforcement des capacités de l'ANCR -dégager les grandes lignes de complémentarité et de réajustement

## Annexe 7

### Illustration de projets intervenant en matière de renforcement des capacités dans les domaines de l'environnement et du développement durable

- Projet d'appui à la sécurisation de l'élevage et de l'agriculture périurbains
- Projet ASAPI Composante Développement rural
- Assistance technique microfinance
- Programme d'Actions Communautaires (PAC)
- Programme des Mesures Anti Erosives Phase IV
- Programme Appui Danois au Développement Rural (ADDR)-Phase II
- Programme Appui Danois au Développement Rural (ADDR)-Phase II
- Programme Appui Filière Riz (PAFRIZ)
- Programme d'Appui au secteur de l'élevage
- Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties
- Programme Spécial Sécurité Alimentaire (PSSA)
- Projet Africain de Lutte d'Urgence Contre le Criquet Pèlerin
- Projet Appui à la Gestion Conjointe des Ressources Sylvo pastorales
- Projet Appui Développement Agricole Région Zinder (PADAZ)
- Projet Corps de jeunes pour la réhabilitation des terres et de l'Environnement au Niger ;
- Projet d'aménagement des forêts naturelles (PAFN) ;
- Projet d'Appui au Développement Agricole la Région Zinder (PADAZ)
- Projet d'Appui au Développement local dans la Région de Diffa (PADL-DIFFA )
- Projet d'appui à la gestion de la santé animale à N'Guigmi
- Projet d'appui à la gestion de la santé animale dans le Tadress
- Projet d'appui à l'amélioration et à la diffusion de la chèvre rousse de Maradi Phase 2
- Projet d'appui à l'amélioration et à la diffusion de la race bovine Azawak Phase 2
- Projet d'appui au développement local dans la région de Diffa
- Projet d'appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
- Projet d'appui aux petits producteurs de lait de Niamey
- Projet de Mobilisation des Eaux dans la Région de Tahoua (PMET)
- Projet de Promotion de l'Irrigation Privée - Phase II (PIIP 2)
- Projet de contrôle e éradication des épizooties majeures en Afrique (biosécurité et biodiversité)
- Projet de développement de l'élevage dans la région du Liptako-Gourma
- Projet de lutte contre l'ensablement du fleuve Niger
- Projet de mise en place d'un laboratoire de biologie moléculaire (biotechnologie et biosécurité)
- Projet de mobilisation des eaux de ruissellement ;
- Projet de Promotion des Exportations Agro-Pastorales
- Projet de Relance de la production et de commercialisation de la gomme arabique
- Projet de renforcement des organisations professionnelles agropastorales du Niger
- Projet de renforcement institutionnel du SE/CNEDD dans le cadre de la mise en œuvre du PAN-LCD /GRN sous financement de l'Italie;
- Projet de Sécurisation des systèmes pastoraux
- Projet équipement complémentaire des centres d'élevage
- Projet Hydraulique villageoise et pastorale Zinder Diffa
- Projet inversion des tendances à la dégradation dans le bassin du fleuve Niger
- Projet IPGRI/FAO sur le renforcement des capacités des agriculteurs à valoriser les ressources génétiques agricoles
- Projet Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel (RGA/C)
- Projet régional ECOPAS
- Projet Renforcement des organisations professionnelles agro-pastorales au Niger (PROPAN)